



Cette unité hydrographique se caractérise par de l'élevage en amont dans le Pays de Bray, de la polyculture élevage sur l'aval et les affluents en rive droite, et davantage de grandes cultures dans le Vexin normand (rive gauche). La diminution de la surface des prairies (-50% en 30 ans) se poursuit. Près d'un tiers du bassin est très sensible à l'érosion. Des inondations répétitives liées aux ruissellements touchent les secteurs médians et aval. L'activité industrielle et la population se concentrent dans les vallées et sur l'aval du bassin versant. L'Andelle et ses affluents sont classés au titre de l'article L432-6 du code de l'environnement pour la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs, mais l'arrêté de désignation des espèces n'est toujours pas pris dans le département de Seine-Maritime.

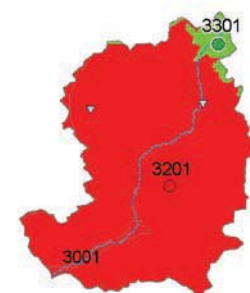
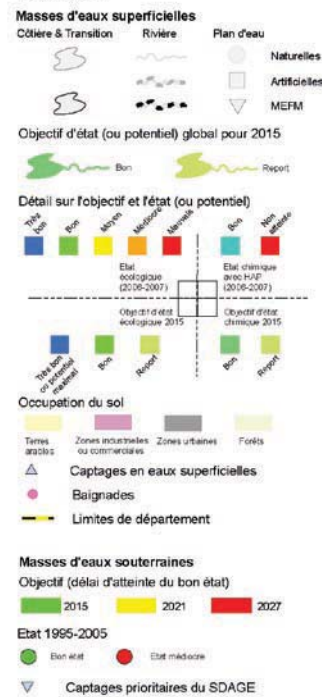
Sur l'aval de l'Andelle (R241), la qualité écologique est bonne mais on observe un déclassement de l'état chimique par les HAP. L'existence d'une zone protégée au titre de Natura 2000 (lit mineur et berges du Fouillebroc) renforce l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides sur cet affluent.

Sur l'amont de l'Andelle (R353), la qualité écologique n'est pas bonne, en raison des enjeux suivants : altérations morphologiques dues à la présence de nombreux ouvrages transverses, ruissellements - érosion et pollutions diffuses, pollutions ponctuelles (matières azotées, matières phosphorées). La préservation des zones humides est un enjeu fort pour la protection de la ressource souterraine du secteur. Le développement de l'activité canoë-kayak existante est possible, sous réserve du respect du fonctionnement écologique des rivières.

La masse d'eau souterraine 3201 n'est pas en bon état chimique du fait de sa contamination par les nitrates et par les pesticides. Son état quantitatif est bon mais des conflits d'usages ponctuels peuvent exister entre l'utilisation de la ressource pour l'alimentation en eau potable et la préservation des zones humides, notamment en basse vallée et sur les affluents (Fouillebroc). Les états chimique et quantitatif de **la masse d'eau souterraine 3301** sont bons. L'ensemble du bassin est considéré comme un réservoir d'eau potable à préserver pour l'avenir.



Légende :



Masses d'eaux souterraines
0 7,5 Km

Masses d'eaux superficielles
0 2,5 5 Km

Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux usées des collectivités 12 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 14 stations d'épuration	UH	C	
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée • restructuration des réseaux d'assainissement.		C	
Eaux pluviales des collectivités	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités (et des eaux de ruissellement des voiries)	Forges-les-eaux, réseau routier	C	●
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux	UH	C E, P	●
Industries et artisanats 0,7 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • dominante agro-alimentaire	UH	I	
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain		I, C	●
Réduction des pollutions diffuses agricoles					
Apports de fertilisants et pesticides 16 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	A	●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles		A	
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones les plus vulnérables des AAC	A, C	●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH	A, C E	●
Transferts 6,0 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	UH	A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières		A, C E	●
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • lutte contre l'érosion et les ruissellements par augmentation des capacités d'infiltration et éléments fixes du paysage (notamment autour des bétouilles)		A, C P	●
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles		A, C E	
Protection et restauration des milieux					
Rivières 1,4 M€*	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces • restauration des frayères	R353	C P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau	R241, R353	C P	
Zones humides et littoral 3,1 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • conservation des ZH existantes • restaurations sur le Fouillebroc	lit majeur des cours d'eau	C, E A	
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • identifier et cartographier les zones humides du lit majeur		C, E	
Gestion quantitative					
Rareté de la ressource	35	Réductions des prélèvements d'eau • sur les petits cours d'eau et en amont des bassins versants (affluents et nappes d'accompagnement) : masse d'eau souterraine associées 3201	R353	E, C I, A	
Connaissance					
Connaissance	38	Acquisition de connaissances • organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions	UH	E, C I	
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction • rejets, présence dans les milieux...	R241	E, C I, A	●

Autres : 13 M€ ; Total UH = 52 M€

Signale des actions contribuant à protéger ▲ les captages, ■ les nappes, ■ le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



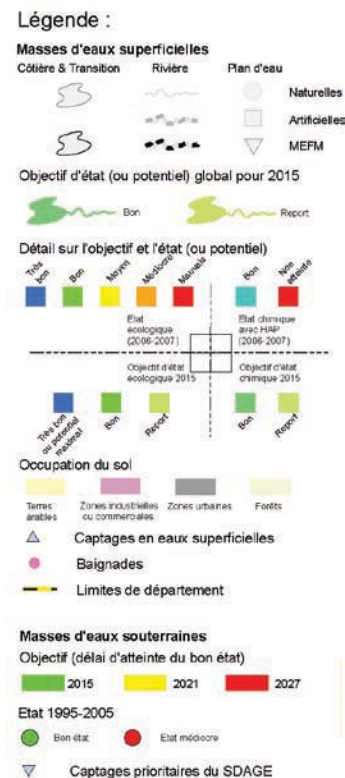
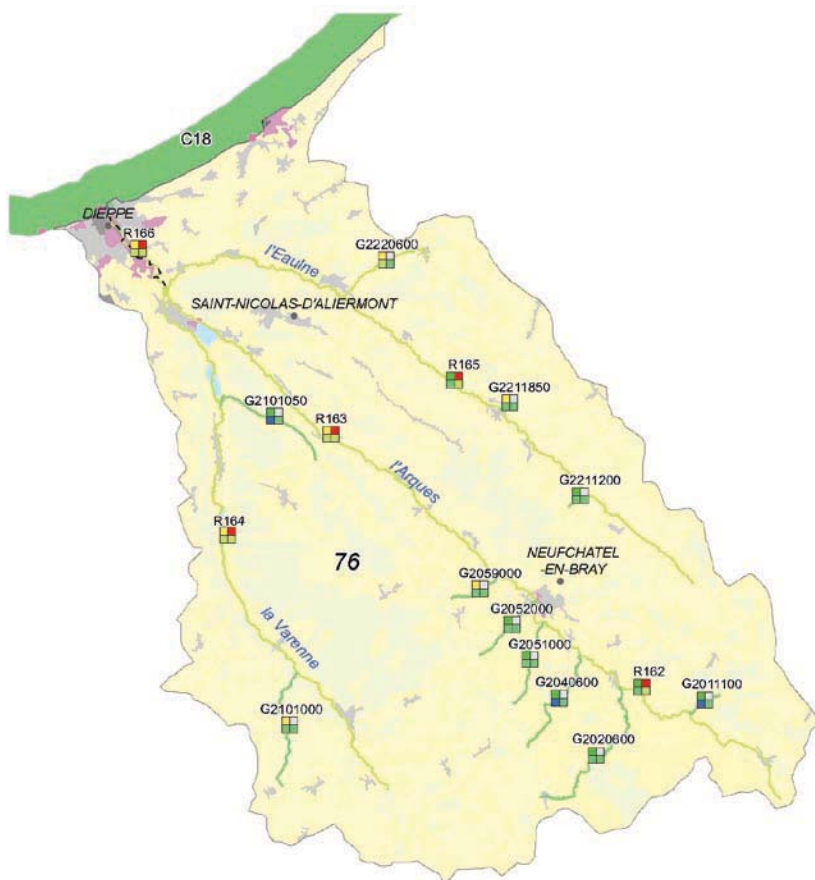
Cette unité hydrographique est caractérisée par une agriculture de type polyculture élevage. La problématique érosion et ruissellements devient importante sur les sous-bassins de la Béthune, la Varenne et l'Eaulne. Ce phénomène est accentué par la diminution des prairies qui se poursuit (- 25% en 30 ans). L'Arques, l'Eaulne, la Varenne et la Béthune sont classées au titre du L432-6 pour la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs.

L'Arques au niveau de l'embouchure (R166) est fortement modifiée du fait de l'artificialisation de son lit majeur (agglomération dieppoise). Sur **l'Eaulne (R165), la Varenne (R164) et la Béthune amont (R162)**, le bon état écologique doit être atteint en 2015, sous réserve cependant d'une restauration de la continuité écologique. La qualité écologique de certains petits affluents est bonne et doit être préservée. Sur **la Béthune aval (R163)**, l'atteinte du bon état écologique dépend d'actions renforcées sur les problématiques morphologie (ouvrages transverses, déconnexion des zones d'expansion de crues) et pollutions

ponctuelles (matières organiques et oxydables, azotées et phosphorées). L'existence de trois zones protégées au titre de Natura 2000 (bassin de l'Arques sur 305 km de cours d'eau, Pays de Bray Humide sur l'amont de la Béthune, littoral cauchois) renforce l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides. L'état chimique de toutes les masses d'eau superficielles (R162, R163, R164, R165, R166) est déclassé par les HAP.

Les masses d'eau souterraines 3301 et 3204 sont de bonne qualité chimique et en équilibre du point de vue quantitatif.

Sur **la masse d'eau côtière Pays de Caux Nord (C18)**, la qualité chimique et écologique n'est pas bonne (blooms de phytoplanctons toxiques, prolifération d'algues vertes) et certains compartiments restent mal connus (benthos). Les eaux de baignade sont globalement de qualité moyenne et restent soumises aux événements pluvieux (dysfonctionnement de certains systèmes d'assainissement) et aux apports des cours d'eau côtiers (y compris des bassins voisins, comme la Scie).



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D	
Réduction des pollutions ponctuelles						
Eaux usées des collectivités 20 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 10 STEP (4 inférieures à 2000 EH, 6 de capacité entre 2000 et 10000 EH) • réduire les rejets microbiologiques et améliorer la qualité sanitaire des eaux de baignade pêche à pied et de loisirs	• R162 à 165 • C18	■	C	
	4	Animations, contrôles ou gestion / planification de l'assainissement des EU • définir et mettre en œuvre un profil de vulnérabilité pour les Moulrières de Penly et 3 plages (Dieppe, St Martin en Campagne, Dieppe-Puys)	C18	■	C	
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée • 3 zones de collecte	R164 et aval R163		C	
Eaux pluviales des collectivités	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités (et des eaux de ruissellement des voiries)	Gaillefontaine, Neufchâtel, réseau routier		C	●
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux	UH	■	C, E, P	●
Industries et artisanat 2,1 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • dominante agro-alimentaire	UH		I	
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain			I, C	●
	14	Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles • finaliser l'inventaire des rejets sur les ports et animer des contrats portuaires pour améliorer leur gestion environnementale (plaisance, pêche, commerce) • réduire les rejets de substances prioritaires et supprimer les apports de substances prioritaires dangereuses (y compris activités littorales : port de Dieppe et dragages)	• Port de Dieppe • UH	■	I, C, E	●
Elevages 2,5 M€*	15	Amélioration de la collecte et de la gestion des effluents d'élevage • réduire les rejets des piscicultures	Varenne		I	
Réduction des pollutions diffuses agricoles						
Apports de fertilisants et pesticides 30 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	■	A	●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	■	A	
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones les plus vulnérables des AAC	▲	A, C	●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH	■	A, C, E	●
Transferts 7,9 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	UH		A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières	UH	■	A	●
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • lutte contre l'érosion et les ruissellements par augmentation des capacités d'infiltration et éléments fixes du paysage (notamment autour des bétoures)	UH entière sauf R162 et R166	■	A, C, P	●
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles	UH	■	A, C, E	
Protection et restauration des milieux						
Rivières 15 M€*	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau	R162 à 166		C, P	
	29	Diagnostic, contrôle, limitation et/ou réaménagement des extractions de granulats ; Ne pas exploiter les granulats alluvionnaires	lit majeur des rivières côtières		E, C, I	
Zones humides et littoral 7,1 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • conservation des ZH existantes pays de Bray et lit majeur des cours d'eau	UH		C, P, A	
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • identifier et cartographier les zones humides			C, E	
	33	Actions spécifiques de protection et gestion des secteurs littoraux et marins • organiser une meilleure gestion des activités littorales pour en limiter les impacts, et protéger les secteurs d'intérêt patrimonial.	C18	■	C, E	
Gestion quantitative						
Rareté de la ressource	35	Réductions des prélèvements d'eau • sur les petits cours d'eau et en amont des bassins versants (affluents et nappes d'accompagnement) : masses d'eau souterraines 3204 et 3301	amont du bassin		E, C, I, A	
Connaissance						
Connaissance 0,1 M€*	38	Acquisition de connaissances • améliorer la connaissance du littoral (compartiments morphologiques et biologiques du bon état) ; Organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions	UH	■	E, C, I, A	
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction.	R163, R165, R166		E, C, A, I	●
Total UH = 84 M€						

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :
E=Etat et ses établissements publics,
C=Collectivités et leurs établissements publics,
I= Industriels & artisans,
A=Agriculteurs,
P=Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



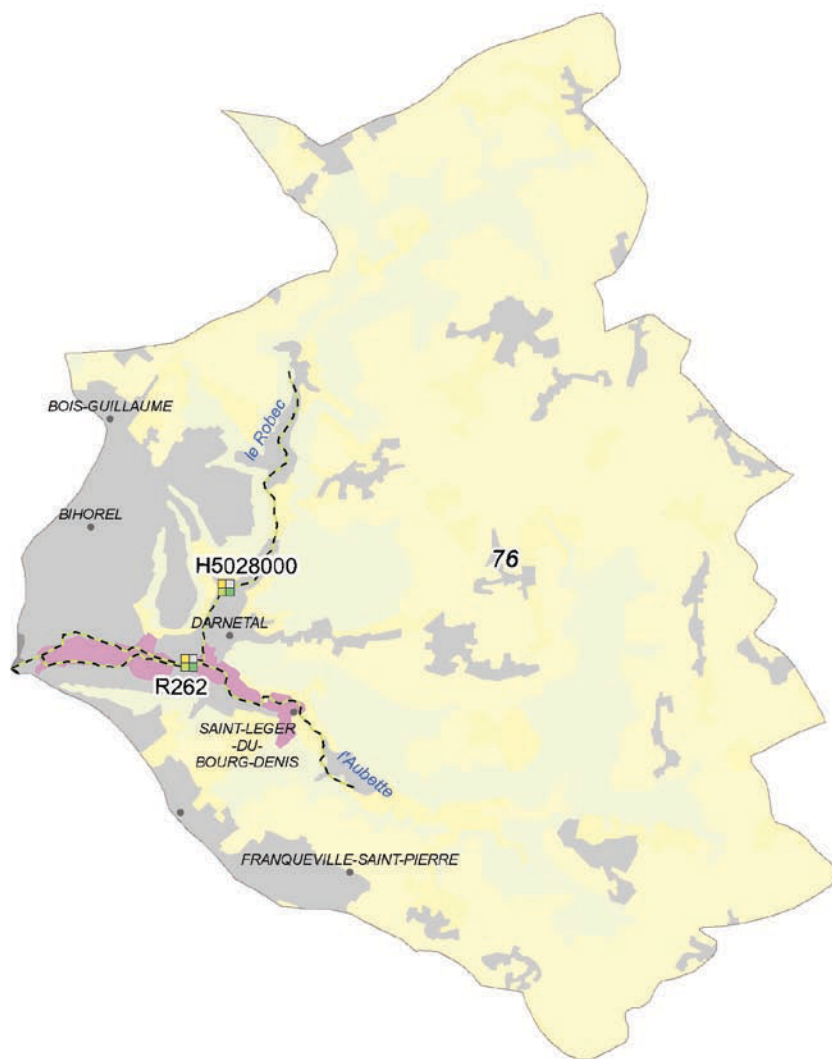
L'agriculture (grandes cultures et polyculture-élevage) occupe un peu moins des deux tiers du territoire. L'urbanisation est très forte sur les secteurs médians et aval (agglomération rouennaise) où les problèmes aigus de gestion des eaux pluviales entraînent des inondations récurrentes.

L'Aubette (R262) est classée comme fortement modifiée (MEFM) en raison d'altérations morphologiques irréversibles sur sa partie aval: nombreux ouvrages transverses, urbanisation de la vallée avec artificialisation totale du lit majeur,

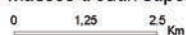
cours parfois souterrain. Elle souffre également de pollutions ponctuelles.

Les masses d'eau souterraines 3202 et 3201 sont contaminées par les pesticides et les nitrates. De plus, la masse d'eau 3202 est en déséquilibre quantitatif et doit faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource.

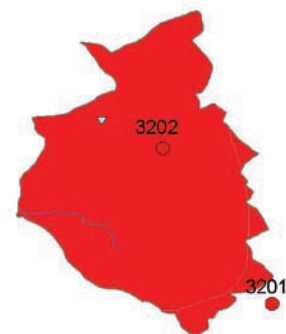
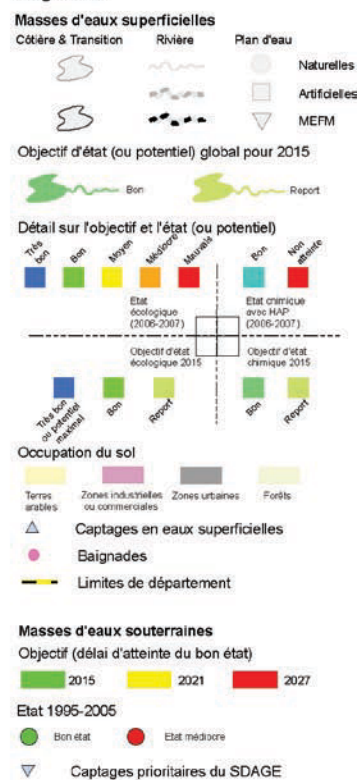
La préservation de la ressource en eau souterraine en quantité et en qualité est un enjeu fort pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'agglomération rouennaise.



Masses d'eaux superficielles



Légende :



Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n° M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux pluviales des collectivités	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • <i>et des eaux de ruissellement des voiries</i>	agglo rouennaise	C	
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • <i>zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux</i>	UH	■ C, E, P	●
Industries et artisans 0,6 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • <i>industries à dominante chimie</i>	UH	I	●
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain		I, C	●
	14	Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles • <i>actions collectives par branches artisanales</i>		I, C	●
Réduction des pollutions diffuses agricoles					
Apports de fertilisants et pesticides 2,6 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	■ A	●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles		■ A	
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones les plus vulnérables des AAC	▲ A, C	●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH	■ A, C, E	●
Transferts 2,2 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	UH	■ A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières		■ A, C, P	●
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • <i>lutte contre l'érosion et les ruissellements par augmentation des capacités d'infiltration et éléments fixes du paysage (notamment autour des bétouilles)</i>		■ A, C, P	●
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles		■ A, C, E	●
Protection et restauration des milieux					
Rivières 0,9 M€*	26	Animation, diagnostics, études, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau • <i>mettre en œuvre une gestion respectueuse des milieux, même en zone urbaine</i>	R262	C, P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau	Aubette et Robec	C, P	
Zones humides et littoral 0,2 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • <i>conservation des ZH existantes</i>	lit majeur des cours d'eau	C, E, A	
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • <i>identifier et cartographier les zones humides du lit majeur</i>		C, E	
Gestion quantitative					
Rareté de la ressource	34	Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau • <i>rechercher une gestion équilibrée entre les prélèvements pour l'eau potable et les besoins des milieux : masse d'eau souterraine 3202</i>	R262	■ C, E	
Inondations	36	Maintien ou restauration de zones d'expansion de crue	amont	C, P, E, A	
	37	Maîtrise du ruissellement urbain et/ou de l'urbanisation	UH	C	
Connaissance					
Connaissance	38	Acquisition de connaissances • <i>organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions</i>	UH	E, C, I	
Autres : 1,6 M€ ; Total UH = 8 M€					

Signale des actions contribuant à protéger ▲ les captages, ■ les nappes, ■ le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P= Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

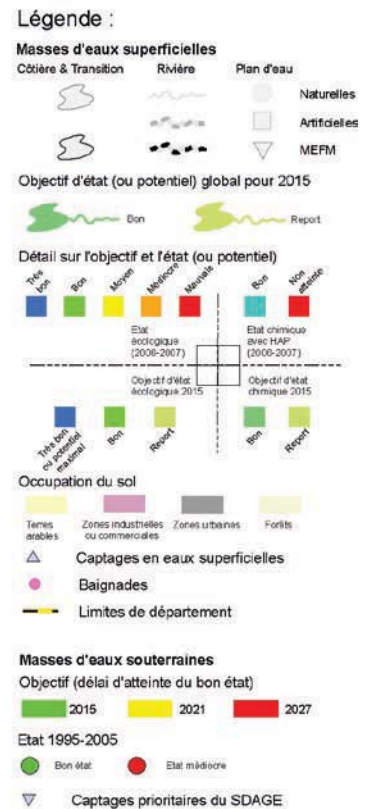
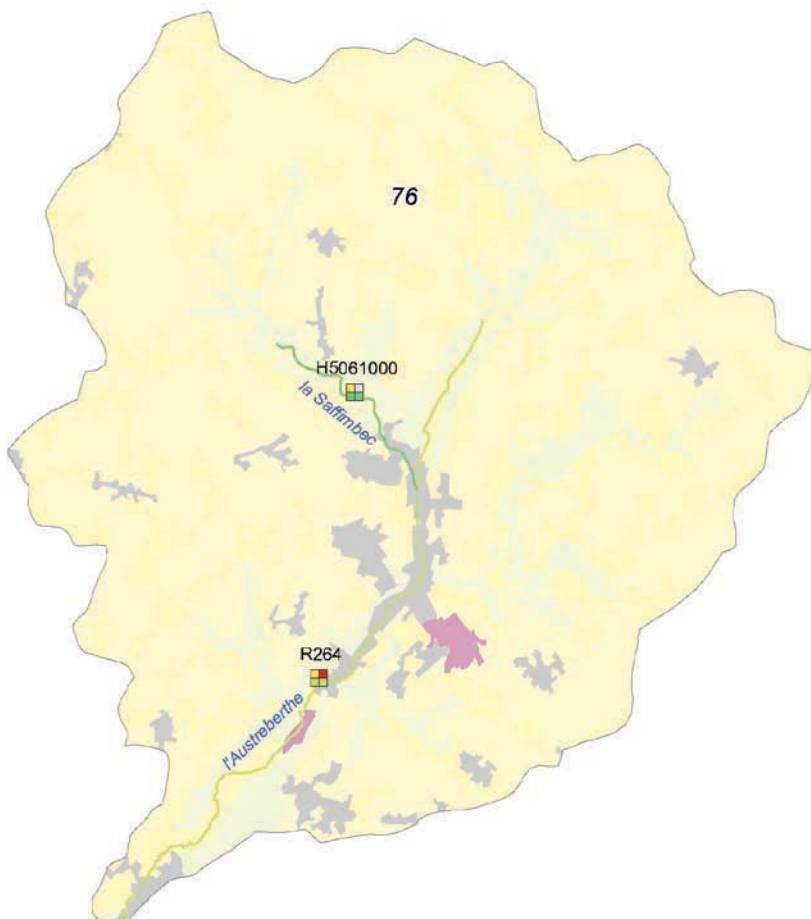


Ce bassin versant, occupé à 83% par l'agriculture (polyculture élevage), présente un aléa érosion fort à très fort sur près de la moitié du territoire. L'Austreberthe est classée au titre du L432-6 pour la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs.

L'atteinte du bon état écologique sur **l'Austreberthe (R264)** dépend des enjeux suivants : morphologie (ouvrages transverses et embouchure busée, recalibrage), érosion - ruissellements et pollutions diffuses (nitrates et pesticides), pollutions

ponctuelles et eaux pluviales. L'état chimique de l'Austreberthe est déclassé par les HAP. Le développement de l'activité canoë-kayak présente sur l'Austreberthe est possible, sous réserve du respect du fonctionnement écologique de la rivière.

La masse d'eau souterraine 3202 est contaminée par les pesticides et par les nitrates. Elle est en déséquilibre quantitatif et doit faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource.



Masses d'eaux superficielles
0 1,25 2,5 Km

Masses d'eaux souterraines
0 4 Km

Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n° M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux usées des collectivités 2,4 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 5 STEP inférieures à 2000 EH	UH		C
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée • 2 zones de collecte	Villers Ecalte et Duclair		C
Eaux pluviales des collectivités	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • et des eaux de ruissellement des voiries	Barentin		C
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux	UH		C E, P
Industries et artisans 0,1 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • Traitement de surface			I
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain	UH		I, C
	14	Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles • actions collectives par branches artisanales			I, C
Réduction des pollutions diffuses agricoles					
Apports de fertilisants et pesticides 4,9 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH		A
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles			A
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones les plus vulnérables des AAC		A, C
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH		A C, E
Transferts 1,9 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)			A
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières			A C, P
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • lutte contre l'érosion et les ruissellements par augmentation des capacités d'infiltration et éléments fixes du paysage (notamment autour des bétouilles)	UH		A C, P
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles			A C, E
Protection et restauration des milieux					
Rivières 1,2 M€*	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces • restaurer les frayères			C, P
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau	R264		C, P
Zones humides et littoral 0,3 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • reconnecter le lit mineur et le lit majeur			C, P
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • identifier et cartographier les zones humides du lit majeur	lit majeur		C, E
Gestion quantitative					
Inondations	37	Maîtrise du ruissellement urbain et/ou de l'urbanisation	UH		C
Connaissance					
Connaissance	38	Acquisition de connaissances • organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions	UH		E, C, I
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • rejets, présence dans les milieux...			E, C I, A
Autres : 0,7 M€ - Total UH = 12 M€					

Signale des actions contribuant à protéger

- les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :
E=Etat et ses établissements publics,
C=Collectivités et leurs établissements publics,
I= Industriels & artisans,
A=Agriculteurs,
P=Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



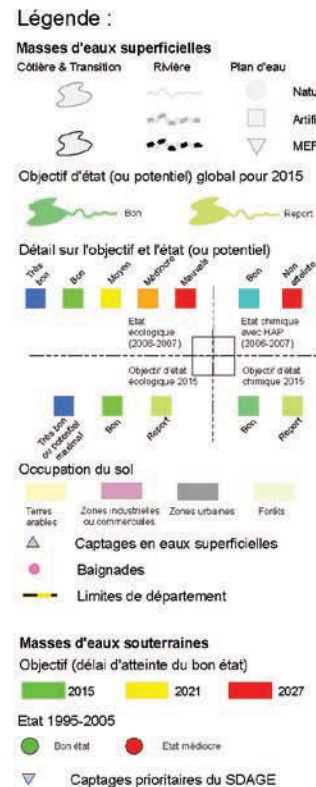
Cette unité hydrographique est occupée aux trois quarts par l'agriculture, principalement de type grandes cultures et élevage tout à l'amont. La surface des prairies a diminué de moitié ces trente dernières années (partie Eure) et cette tendance se poursuit.

Sur l'aval de l'Avre (R254 et R256), la qualité écologique est bonne et doit être préservée, les conditions morphologiques pouvant toutefois encore être améliorées (nombreux ouvrages). L'état chimique est dégradé par les HAP sur l'Avre aval (R256). Sur l'Avre amont (R252), des altérations morphologiques (vallée cultivée, plans d'eau) et des pollutions ponctuelles (matières organiques et oxydables) compromettent l'atteinte du bon état écologique dès 2015. Le ruisseau du Buternay (R253) et la Meuvette (R255) doivent faire l'objet de mesures renforcées relatives à la morphologie (recalibrages) et aux pollutions diffuses (nitrates).

L'amont du bassin peut souffrir d'étiages sévères, liés aux pertes karstiques et à la position perchée de la rivière. L'exploitation des sources pour l'alimentation en eau potable de la ville de Paris aggrave ces pertes naturelles (R254, R256).

Toutes les masses d'eau souffrent d'une absence de gestion globale et coordonnée des milieux aquatiques, ainsi que de la disparition des zones humides.

La masse d'eau souterraine 3211 est contaminée par les nitrates et les pesticides. La reconquête de sa qualité est un enjeu fort pour l'alimentation en eau potable du secteur, de nombreux captages étant pollués par les nitrates et les pesticides. D'un point de vue quantitatif, les importants prélèvements d'eau potable effectués par la ville de Paris justifient la mise en œuvre de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource.



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n° M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux pluviales des collectivités	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux	UH	■ C, E, P	●
Industries et artisansats 0,2 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • traitement de surface et transformation des métaux	R256	■ I	●
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain	UH	■ I, C	●
Réduction des pollutions diffuses agricoles					
Apports de fertilisants et pesticides 12 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	■ A	●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles		■ A	
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones les plus vulnérables des AAC	■ A, C	●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH	■ A, C, E	●
Transferts 12 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	UH	■ A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières		■ A, C, P	●
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • lutte contre l'érosion et les ruissellements par augmentation des capacités d'infiltration et éléments fixes du paysage (notamment autour des bétouilles) • réduction de l'impact des drainages agricoles par un aménagement des exutoires et le maintien en herbe des fossés de drainage	amont du bassin (Eure-et-Loir)	■ A	●
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles	UH	■ A, C, E	●
Protection et restauration des milieux					
Rivières 2,4 M€*	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces	UH	■ C, P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau	Avre	■ C, P	
Zones humides et littoral 2,9 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • conservation des ZH existantes	lit majeur des cours d'eau	■ C, E	
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • identifier et cartographier les zones humides du lit majeur		■ C, E, A	
Gestion quantitative					
Rareté de la ressource	34	Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau • réguler les prélèvements en fonction de l'état des milieux aquatiques ; masse d'eau souterraine associée : 3211	R254, R256	■ C, P, A	
Inondations	37	Maîtrise du ruissellement urbain et/ou de l'urbanisation	R254 et R256	■ C	
Connaissance					
Connaissance 0,1 M€*	38	Acquisition de connaissances • organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions	UH	■ E, C, I,	
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • améliorer les connaissances relatives aux substances dangereuses (rejets, présence dans les milieux...)	R255 et R256	■ E, C, I, A	●
Gouvernance					
Gouvernance	40	Actions territoriales • faire évoluer la maîtrise d'ouvrage sur les milieux aquatiques	UH	■ C, E	
Autres : 11 M€ ; Total UH = 40 M€					

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :
E = Etat et ses établissements publics,
C = Collectivités et leurs établissements publics,
I = Industriels & artisans,
A = Agriculteurs, P = Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



Cette unité hydrographique est occupée par une activité grandes cultures céréalières sur les trois quarts de son territoire, avec quasiment aucun herbage permanent.

Sur la Blaise aval (R251 A), l'état chimique est bon mais l'atteinte du bon état écologique dès 2015 nécessite des actions renforcées pour répondre aux enjeux suivants : morphologie (ouvrages transverses), pollutions diffuses et ponctuelles (plus spécifiquement matières azotées et matières phosphorées).

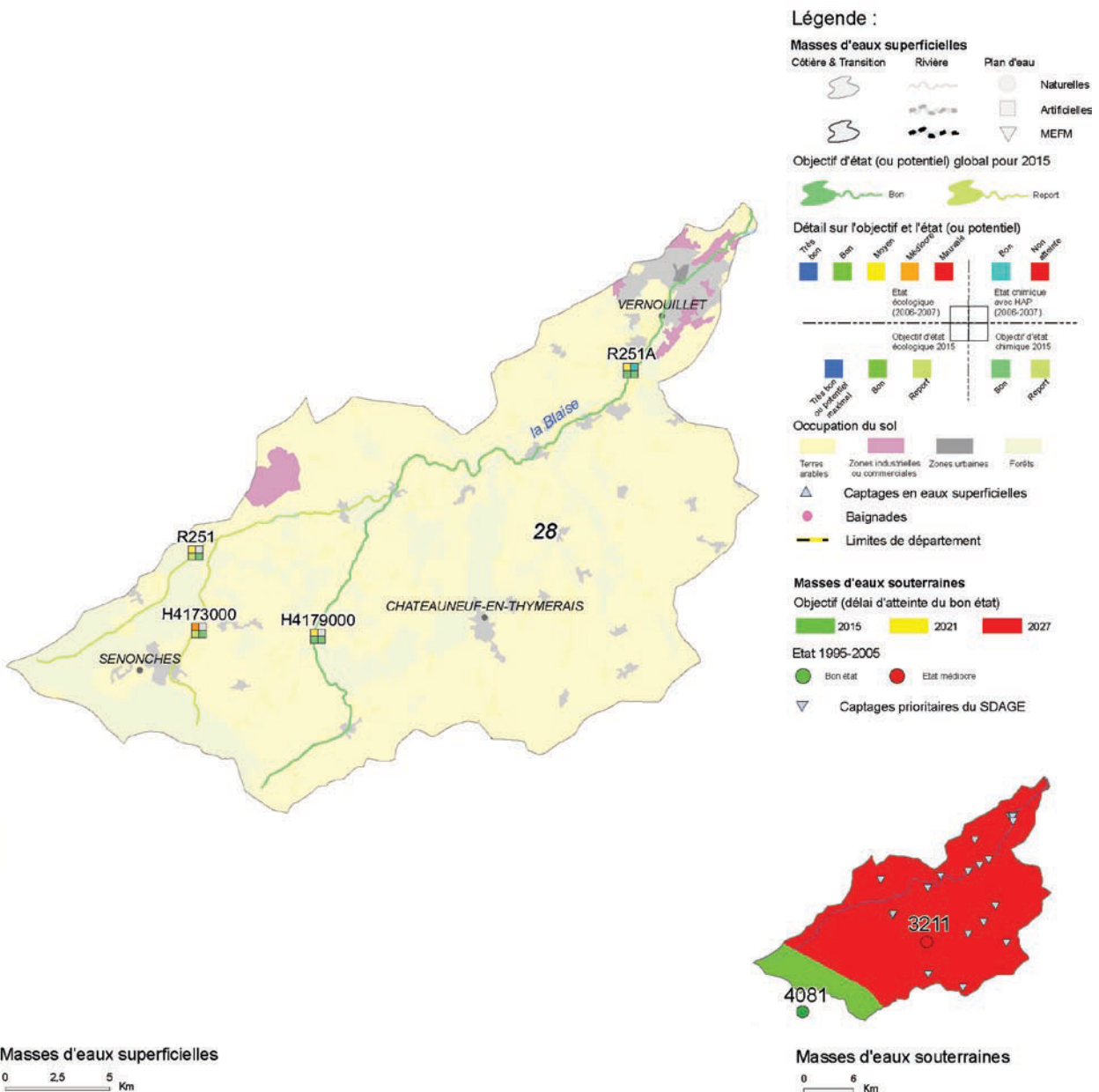
La Blaise amont (R251) doit faire l'objet de mesures relatives à la morphologie (ouvrages transverses,

recalibrages) et aux pollutions diffuses.

















L'existence d'une zone protégée au titre de Natura 2000 (la vallée d'Eure de Maintenon à Anet et les vallons affluents) renforce l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides de la vallée dans sa partie aval.





La masse d'eau souterraine 3211 est contaminée par les nitrates et les pesticides. Elle doit également faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion quantitative de la ressource.

La masse d'eau souterraine 4081 ne présente ni contamination chimique, ni déséquilibre quantitatif.



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n° M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D	
Réduction des pollutions ponctuelles						
Eaux usées des collectivités 4,5 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 2 stations d'épuration (capacités comprises entre 2000 et 10000 EH)	R251A (Châteauneu) et R251 (Senonches)		C	
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée • 2 zones de collecte			C	
Eaux pluviales des collectivités	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux	UH		C, E, P	
Industries et artisans 1,1 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • dominante Traitement de surface	R251A		I	
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain			I, C	
Réduction des pollutions diffuses agricoles						
Apports de fertilisants et pesticides 6,2 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH		A	
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH		A	
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones les plus vulnérables des AAC		A, C	
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH		A, C, E	
Transferts 6,1 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	UH		A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières			A, C, P	
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • lutte contre l'érosion et les ruissellements et réduction de l'impact des drainages agricoles par un aménagement des exutoires et le maintien en herbe des fossés de drainage			A	
Protection et restauration des milieux						
Rivières 1,6 M€*	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces	R251		C, P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau	R251A		C, P	
Zones humides et littoral 1,2 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • protéger les ZH existantes	lit majeur des cours d'eau		C, E, A	
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • identifier et cartographier les zones humides du lit majeur			C, E	
Connaissance						
Connaissance	38	Acquisition de connaissances • organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions	UH		E, C, I	
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • rejets, présence dans les milieux...	R251A		E, C, I, A	
Gouvernance						
Gouvernance	40	Actions territoriales • faire évoluer la maîtrise d'ouvrage sur les milieux aquatiques	R251		C, E	
Autres : 0,1 M€ ; Total UH = 21 M€						

Signale des actions contribuant à protéger  les captages,  les nappes,  le littoral ;  menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P= Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



Ce bassin versant est occupé par une activité agricole sur les trois quarts de sa superficie, polycultures et élevage bovin en fond de vallée et à l'amont du bassin versant côté Seine-Maritime. Les cultures intensives se pratiquent essentiellement sur les plateaux, elles sont très développées côté Somme (bassins du Liger et de la Vimeuse). La diminution des surfaces en prairies se poursuit. La Bresle est classée au titre du L432-6 pour la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs.

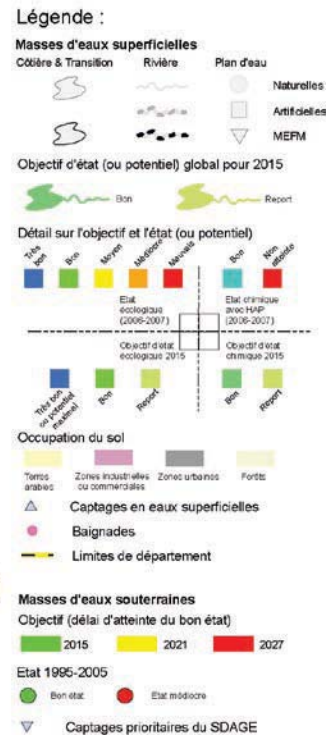
La Bresle amont (R159) est en bon état écologique, mais son état chimique est déclassé par les HAP comme celui de l'aval (R160). L'atteinte du bon état écologique en 2015 est aujourd'hui compromise sur **l'aval de la Bresle (R160)** en raison d'altérations morphologiques (ouvrages transverses, gravières) et de pollutions ponctuelles. L'industrie, et notamment celle du verre, exerce une pression croissante de

l'amont vers l'aval et particulièrement à partir de Gamaches.

L'existence de deux zones protégées au titre de Natura 2000 (le littoral cauchois, la vallée de la Bresle) renforce l'enjeu de préservation des milieux.

La masse d'eau souterraine 3204 présente une bonne qualité chimique et un bon équilibre quantitatif.

Sur la masse d'eau côtière **Pays de Caux Nord (C18)**, la qualité chimique et écologique n'est pas bonne (blooms de phytoplanctons toxiques, prolifération d'algues vertes) et certains compartiments restent mal connus (benthos). Les eaux de baignade, de qualité moyenne, restent fragiles par temps de pluie et soumises à l'influence des apports des fleuves côtiers.



Masses d'eaux superficielles
0 3.5 7 Km

Masses d'eaux souterraines
0 8 Km

Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux usées des collectivités 17 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 9 stations d'épuration • réduire les rejets microbiologiques (2 plages susceptibles d'être déclassées)	UH C18	■	C
	4	Animations, contrôles ou gestion / planification de l'assainissement des EU • définir et mettre en œuvre un profil de vulnérabilité	Moulière du Tréport	■	C
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée	UH		C
Eaux pluviales des collectivités	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux	UH	■	C,E P
Industries et artisansats 0,7 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • chimie, traitement de surface, agro-alimentaires et verriers • substances prioritaires issues des activités économiques (chantiers navals, carénage, pêche, commerce) et nautiques (plaisance)	- UH - Le Tréport	■	I
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain	UH		I, C
	14	Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles • réduire les apports de substances prioritaires dangereuses (y compris pour les activités littorales : port du Tréport et dragages)	UH	■	I, C
Elevages 1,1 M€*	15	Amélioration de la collecte et de la gestion des effluents d'élevage • réduire les rejets des piscicultures	R159		I
Réduction des pollutions diffuses agricoles					
Apports de fertilisants et pesticides 15 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	■	A
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles		■	A
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones vulnérables des AAC	■	A, C
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH	■	A, C E
Transferts 6,5 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	UH	■	A
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières		■	A, C P
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • lutte contre l'érosion et les ruissellements par augmentation des capacités d'infiltration et éléments fixes du paysage (notamment autour des bétouilles)		■	A, C, P
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles		■	A, C E
Protection et restauration des milieux					
Rivières 3,4 M€*	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau	Bresle		C, P
	29	Diagnostic, contrôle, limitation et/ou réaménagement des extractions de granulats • déconnecter les gravières des cours d'eau, réhabiliter les sites des gravières, interdire toute nouvelle exploitation de granulats alluvionnaires	lit majeur des rivières côtières		I, E, C
Zones humides et littoral 3,8 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • et conservation des ZH existantes	lit majeur des cours d'eau		C, P
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • identifier et cartographier les zones humides du lit majeur			C, E
	33	Actions spécifiques de protection et de gestion des secteurs littoraux et marins • organiser une meilleure gestion des activités littorales pour en limiter les impacts, et protéger les secteurs d'intérêt patrimonial.	C18	■	C, E
Gestion quantitative					
Rareté de la ressource	35	Réductions des prélèvements d'eau • réguler les prélèvements en fonction de l'état des milieux aquatiques sur les petits cours d'eau et en amont des bassins versants	Bresle amont	■	E, C I, A
Inondations 0,6 M€*	36	Maintien ou restauration de zones d'expansion de crue	UH		C, E, I
	37	Maîtrise du ruissellement urbain et/ou de l'urbanisation • limiter l'artificialisation du lit majeur			C
Connaissance					
Connaissance 0,2 M€*	38	Acquisition de connaissances • améliorer la connaissance du littoral (compartiments morphologiques et biologiques du bon état) ; Organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions	UH	■	E, C, I
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	UH		A, I C, E
Total UH = 48 M€					

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées

explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :

- E = Etat et ses établissements publics,
- C = Collectivités et leurs établissements publics,
- I = Industriels & artisans,
- A = Agriculteurs,
- P = Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

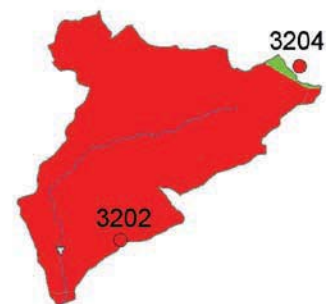
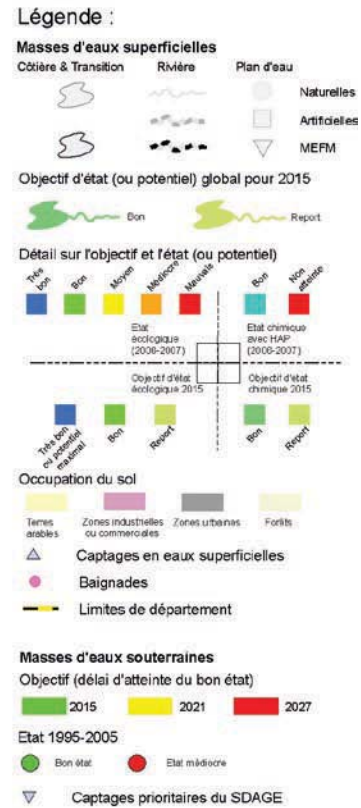


Sur cette unité hydrographique où l'agriculture occupe près des deux tiers du territoire (principalement polyculture élevage), l'aléa érosion est fort à très fort sur un quart du bassin. L'urbanisation est concentrée sur les secteurs médian et aval (agglomération rouennaise), où les problèmes aigus de gestion des eaux pluviales entraînent des inondations récurrentes. Le Cailly est classé au titre du L432-6 pour la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs.

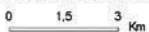
Le Cailly (R263) est classé comme masse d'eau fortement modifiée (MEFM) en raison d'altérations morphologiques irréversibles sur la partie aval : nombreux ouvrages transverses, urbanisation de la vallée avec artificialisation totale du lit majeur, cours parfois souterrain. Cette masse d'eau doit

faire l'objet de mesures relatives aux enjeux suivants : manque d'eau, morphologie (ouvrages transverses, artificialisation du lit), ruissellements - érosion et pollutions diffuses, pollutions ponctuelles (matières phosphorées). L'état chimique du Cailly est déclassé par les HAP.

La masse d'eau souterraine 3202 est contaminée par les pesticides et par les nitrates. Pour atteindre un bon état quantitatif, elle doit faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource. Les champs captants de la Haute-Vallée du Cailly et de Maromme sont stratégiques pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération rouennaise et il est important de garantir la pérennité d'une ressource souterraine de qualité.



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n° M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux usées des collectivités 3,7 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 3 stations d'épuration	R263		C
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement d'eaux usées • 2 zones de collecte	Montville et aggl. Rouen		C
Eaux pluviales des collectivités	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités	Rouen (aggl.) Voiries		C ●
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux	UH	■	C, E, P ●
Industries et artisans 1,9 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et artisanat • dominante traitements de surface et chimie	UH		I, C ●
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain			I, C ●
	12	Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles • actions collectives par branches artisanales			I, C ●
Elevages 0,4 M€*	15	Amélioration de la collecte et de la gestion des effluents d'élevage • réduire les rejets des piscicultures	R263		I
Réduction des pollutions diffuses agricoles					
Apports de fertilisants et pesticides 6,3 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	■	A ●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles		■	A
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones vulnérables des AAC	■	A, C ●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH	■	A, C, E ●
Transferts 3,4 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	UH	■	A
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières			A, C, P ●
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • lutte contre l'érosion et les ruissellements par augmentation des capacités d'infiltration et éléments fixes du paysage (notamment autour des bétouilles)		■	A, C, P ●
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles		■	A, C, E ●
Protection et restauration des milieux					
Rivières 2,8 M€*	25	Travaux de renaturation / restauration / entretien de cours d'eau • remettre à l'air l'embouchure du Cailly	R263		C, E
	26	Animation, diagnostics, études, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau • mettre en œuvre une gestion respectueuse des milieux en zone urbaine			C, E
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau	Cailly		C, P
	29	Diagnostic, contrôle, limitation et/ou réaménagement des extractions de granulats • réhabiliter les sites de gravières	Amont du Cailly		C, E, I, P
Zones humides et littoral 0,9 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • conservation des ZH existantes	lit majeur des cours d'eau		C, E, A
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • identifier et cartographier les zones humides lit majeur			C, E
Gestion quantitative					
Rareté de la ressource	34	Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau • rechercher une gestion équilibrée entre les prélèvements pour l'eau potable et les besoins des milieux (masse d'eau souterraine associée : 3202)	R263	■	E, C, I, A
Inondations	36	Maintien ou restauration de zones d'expansion de crue • réhabiliter notamment les sites de gravières	Amont du Cailly		C, E, A
	37	Maîtrise du ruissellement urbain et/ou de l'urbanisation	UH		C
Connaissance					
Connaissance 0,2 M€*	38	Acquisition de connaissances • organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions	UH		E, C, I
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	UH		E, C, I, A ●
Total UH = 20 M€					

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics, I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

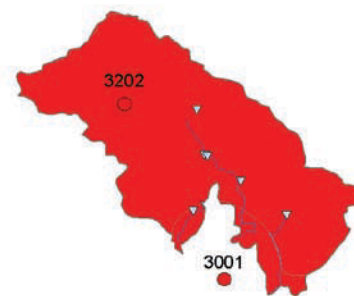
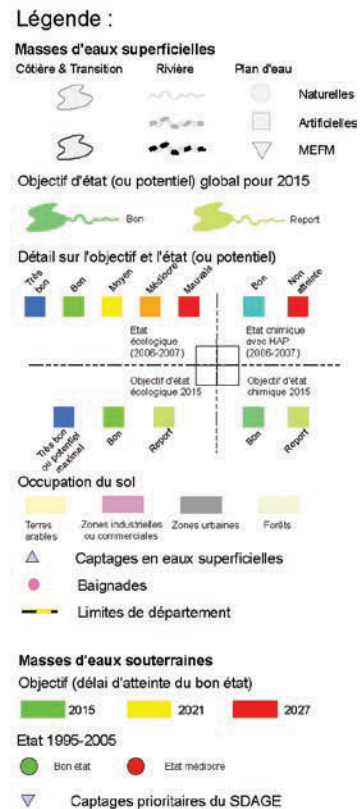


Sur ce bassin versant, occupé aux trois quarts par l'agriculture, les fonds de vallée sont très urbanisés et les ruissellements de temps de pluie provoquent des inondations récurrentes. L'activité industrielle est très présente de la source à la confluence avec la Seine (pétrochimie et dérivés, chimie fine, alimentaire...) et génère des besoins en eau importants. La rivière présente un débit faible sur son cours amont et médian, dont une partie est constitué par les divers rejets.

Le Commerce (R265) est classé comme masse d'eau fortement modifiée (MEFM) en raison d'altérations morphologiques irréversibles : recalibrages, urbanisation de la vallée à Bolbec et sur tout l'aval. Elle

est également concernée par des enjeux quantitatifs (risque de pénurie de la ressource), ruissellements – érosion et pollutions diffuses, pollutions ponctuelles (matières organiques et oxydables, matières azotées, matières phosphorées). **Le Theluet (R265A)** et **la Brouisseresse (R265B)** doivent faire l'objet de mesures relatives aux mêmes enjeux. L'état chimique du Commerce est déclassé du fait d'une contamination par les HAP.

La masse d'eau souterraine 3202 est contaminée par les nitrates et la 3001 par les nitrates et les pesticides. Pour atteindre le bon état quantitatif elles doivent faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource.



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n° M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux usées des collectivités 2,2 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 5 stations d'épuration inférieures à 2000 EH	R265		C
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée • 2 zones de collecte • mettre en place une conduite d'évitement pour détourner les eaux usées urbaines (Bolbec) et industrielles du Commerce	Bréauté et Gruchet-le-Valasse R265		C
Eaux pluviales des collectivités	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • et des eaux de ruissellement des voiries	R265		C
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux	UH		C, E, P
Industries et artisans 3,6 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et artisanat • dominante chimie	UH		I
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain			I, C
Réduction des pollutions diffuses agricoles					
Apports de fertilisants et pesticides 6,2 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH		A
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles			A
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones vulnérables des AAC		A, C
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH		A, C, E
Transferts 2,3 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	UH		A
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières			A, C, P
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • lutte contre l'érosion et les ruissellements par augmentation des capacités d'infiltration et éléments fixes du paysage (notamment autour des bétouilles)			A, C, P
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles			A, C, E
Protection et restauration des milieux					
Rivières 2,1 M€*	25	Travaux de renaturation / restauration / entretien de cours d'eau • remise à l'air libre de certains tronçons et déplacements du lit	UH		C, P
	26	Animation, diagnostics, études, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau • mettre en place un programme pluriannuel de gestion adapté au contexte			C, E
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces			C, P
Zones humides et littoral 0,3 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • conservation des ZH résiduelles	lit majeur		C, P
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • identifier et cartographier les zones humides du lit majeur			C, E
Gestion quantitative					
Rareté de la ressource 0,3 M€*	35	Réductions des prélèvements d'eau • renforcer l'utilisation d'eau industrielle pour soulager les ressources en eau souterraine. Masse d'eau souterraine associée : 3001	Z.I. de Port Jérôme		E, C, I, A
Connaissance					
Connaissance 0,2 M€*	38	Acquisition de connaissances • organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions	UH		C, I, E
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • rejets, présence dans les milieux...	UH		E, C, I, A
Autres : 0,5 M€ ; Total UH = 18 M€					

Signale des actions contribuant à protéger

- les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E = Etat et ses établissements publics, C = Collectivités et leurs établissements publics, I = Industriels & artisans, A = Agriculteurs, P = Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

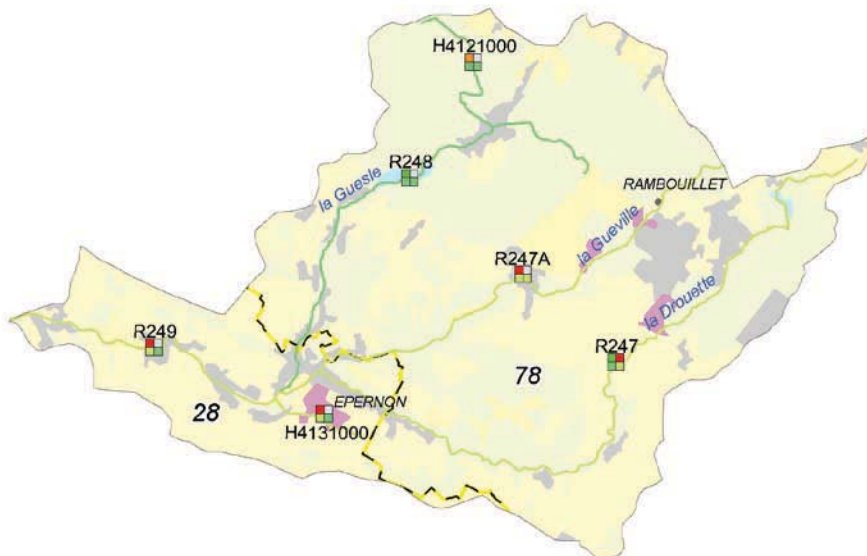


Cette unité hydrographique est caractérisée par une forte proportion de surface boisée (près de la moitié de son territoire), une agriculture de type grandes cultures, et une pression urbaine relativement importante sur l'amont.

La Guesle (R248) et **la Drouette amont (R247)** sont en bon état écologique mais leur morphologie peut être améliorée. Sur **la Guéville (R247A)** et **la Drouette aval (R249)**, l'atteinte du bon état écologique nécessite des mesures spécifiques pour répondre aux enjeux suivants : altérations morphologiques (ouvrages transverses, fixation du lit, recalibrages), pollutions diffuses et pollutions ponctuelles (matières organiques et oxydables, matières azotées, matières

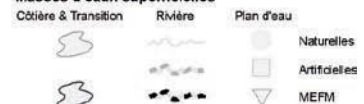
phosphorées). La Drouette amont est en mauvais état chimique du fait de sa contamination par les HAP. L'existence d'une zone protégée au titre de Natura 2000 (la vallée d'Eure de Maintenon à Anet et les vallons affluents) renforce l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides de l'amont de la Drouette (R247) et la Guesle (R248).

La masse d'eau souterraine 3211 est contaminée par les nitrates et les pesticides. Pour atteindre le bon état quantitatif, elle doit faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource. **La masse d'eau souterraine 4092** est elle aussi contaminée par les nitrates et les pesticides. Elle fait déjà l'objet d'une gestion quantitative.



Légende :

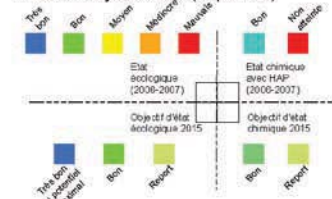
Masses d'eaux superficielles



Objectif d'état (ou potentiel) global pour 2015



Détail sur l'objectif et l'état (ou potentiel)



Occupation du sol



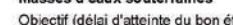
Captages en eaux superficielles



Baignades



Limites de département



Masses d'eaux souterraines

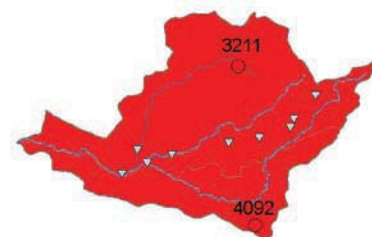
Objectif (délai d'atteinte du bon état)



Etat 1995-2005



Captages prioritaires du SDAGE



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n° M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D	
Réduction des pollutions ponctuelles						
Eaux usées des collectivités 3,3 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 6 stations d'épuration	Drouette (R247 et R249) et Guéville (R247A)		C	
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée			C	
Eaux pluviales des collectivités	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux	UH		C, E, P	
Industries et artisans 0,3 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et artisanat • dominante chimie	UH		I	
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain	Drouette (R247 R249) et Guéville (R247A)		I, C	
Réduction des pollutions diffuses agricoles						
Apports de fertilisants et pesticides 1,8 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH		A	
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles			A	
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones vulnérables des AAC		A, C	
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH		A, C, E	
Transferts 1,9 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	Aires d'alimentation des captages		A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières	UH		A, C, P	
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • réduction de l'impact des drainages agricoles par un aménagement des exutoires et le maintien en herbe des fossés de drainage			A	
Protection et restauration des milieux						
Rivières 0,9 M€*	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces	UH		C, P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau			C, P	
Zones humides et littoral 1,8 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • conservation des ZH existantes	lit majeur des cours d'eau		C, E, A	
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • identifier et cartographier les zones humides lit majeur			C, E	
Gestion quantitative						
Rareté de la ressource	35	Réductions des prélèvements d'eau • sur les petits cours d'eau et en amont des bassins versants	UH		E, C, I, A	
Connaissance						
Connaissance	38	Acquisition de connaissances • organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions	UH		E, C, I	
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • rejets, présence dans les milieux...	Drouette		E, C, I, A	
Total UH = 10 M€						

Signale des actions contribuant à protéger les captages, les nappes, le littoral ; menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

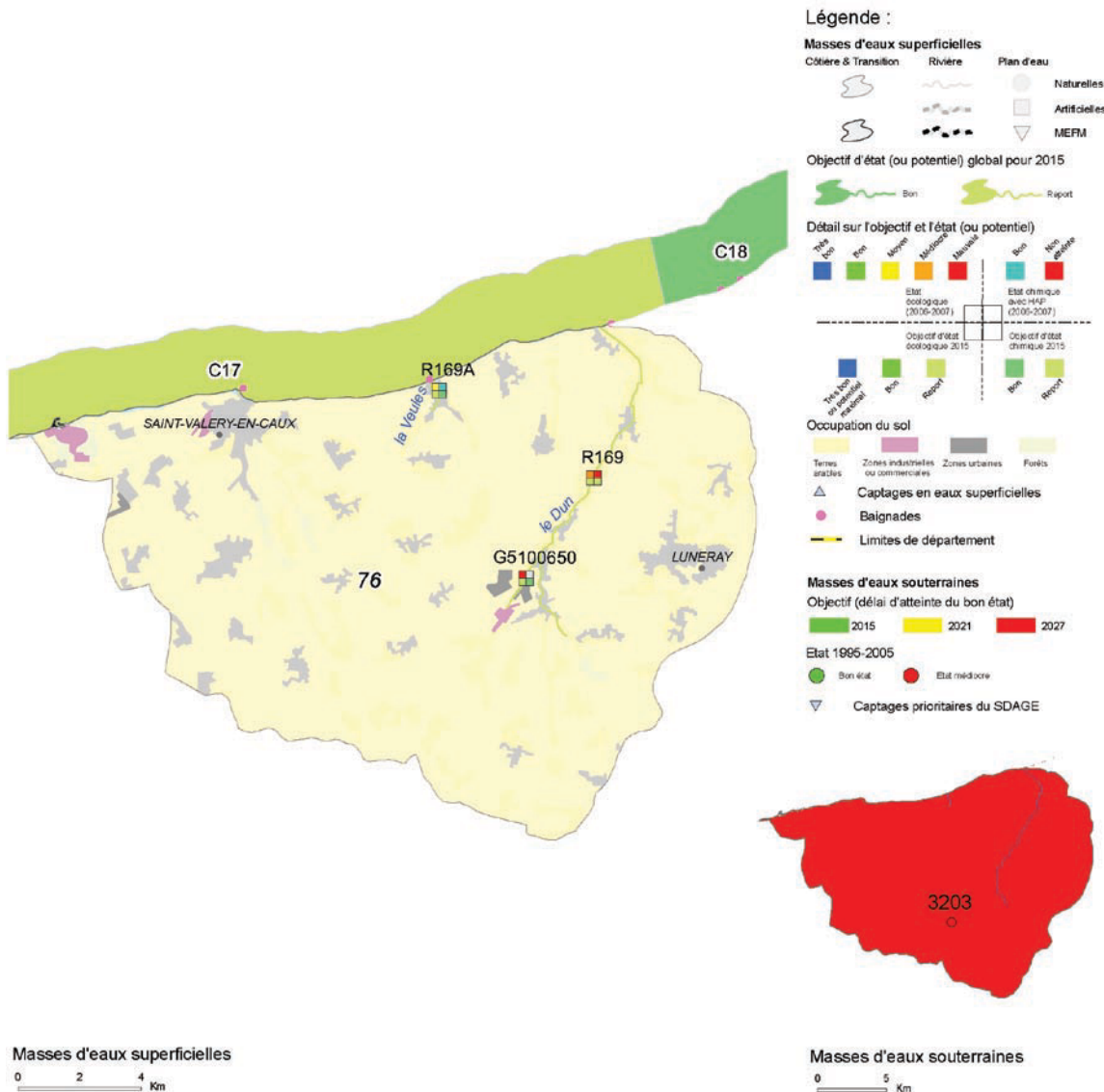


Cette unité hydrographique est essentiellement caractérisée par l'agriculture (élevage et cultures industrielles) et abrite le seul site conchylicole de la région. L'aléa érosion est fort à très fort sur plus de la moitié du territoire, et la vallée du Dun est soumise à des inondations récurrentes liées aux ruissellements.

Le Dun (R169) est une rivière aux potentialités biologiques limitées en raison d'un faible débit. L'atteinte du bon état écologique est compromise par des altérations morphologiques (buse estuarienne, recalibrages), des processus récurrents de ruissellements-érosion, des pollutions diffuses et des pollutions ponctuelles. Sur la Veules (R169A), les potentialités biologiques sont limitées du fait de la brièveté du cours (1,2 km), et la rivière est soumise à de fortes altérations morphologiques (ouvrages transverses, urbanisation du lit majeur). Si les eaux de la Veules sont de bonne qualité au regard des 41 substances de l'état chimique, l'état du Dun est déclassé par les HAP et les pesticides.

La masse d'eau souterraine 3203 est contaminée par les nitrates. En matière d'équilibre quantitatif, on peut noter des problèmes localisés de mise à disposition d'une ressource suffisante durant la période estivale (Veules-les-Roses).

On observe des blooms de phytoplanctons toxiques et des proliférations d'algues vertes sur **la masse d'eau côtière Pays de Caux Sud (C17)** et certains compartiments sont mal connus (benthos). Il existe par ailleurs des secteurs de fort intérêt et donc à enjeux patrimoniaux (platier à laminaire). Les eaux de baignade (3 plages) sont de qualité moyenne. Elles souffrent de déclassements chroniques par temps de pluie et subissent l'influence des cours d'eau côtiers (Dun et Saâne). La seule zone conchylicole du littoral de Seine-Maritime se situe sur l'estran de la commune de Veules-les-Roses et sa préservation nécessite une réduction des apports de contaminants par le bassin, mais aussi de la Scie, de la Saâne et de la Durdent. L'existence d'une zone protégée au titre de Natura 2000 (le littoral cauchois) renforce l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides sur le trait de côte.



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n° M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux usées des collectivités 4,3 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 1 station d'épuration (capacité comprise entre 2000 et 8000 EH) • réduire rejets microbiologiques (3 plages fragiles par temps de pluie, 1 zone conchylicole)	R169 C17	■	C
	4	Animations, contrôles ou gestion / planification de l'assainissement des eaux usées • définir et mettre en œuvre un profil de vulnérabilité pour le parc ostréicole et les moulières de Veules les Roses, et les plages de Saint-Valéry-en-Caux, Veules-les-Roses et Saint-Aubin-sur-Mer	C17	■	C
Eaux pluviales des collectivités	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux	UH	■	C,E P
Industries et artisanats 1,5 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • dominante agro-alimentaire • substances prioritaires issues des activités nautiques (plaisance)	- R169 - St-Valéry-en-Caux	■	I
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain	R169		I,C
	14	Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles • réduire les rejets de substances prioritaires et supprimer les apports de substances prioritaires dangereuses (y compris pour les activités littorales : port de Saint-Valéry-en-Caux et dragages)	UH	■	I C
Réduction des pollutions diffuses agricoles					
Apports de fertilisants et pesticides 5,2 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	■	A
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles		■	A
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones AAC les plus vulnérables	▲	A C
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH	■	A,C E
Transferts 2,8 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	UH	■	A
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières			A,C P
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • lutte contre l'érosion et les ruissellements par augmentation des capacités d'infiltration et éléments fixes du paysage (notamment autour des bétouilles)		■	A,C P
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles		■	A,C E
Protection et restauration des milieux					
Rivières 0,8 M€*	25	Travaux de renaturation / restauration / entretien de cours d'eau • réestuariser le Dun	R169		C,E
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces	Dun (aval Bourg-Dun)		C,P
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau	R169		C,P
	29	Diagnostic, contrôle, limitation et/ou réaménagement des extractions de granulats • ne pas exploiter les granulats alluvionnaires	lit majeur des rivières côtières		E C, I
Zones humides et littoral 0,3 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • conservation des ZH existantes	lit majeur des cours d'eau		C P
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • identifier et cartographier les zones humides du lit majeur			C,P E
	33	Actions spécifiques de protection et de gestion des secteurs littoraux et marins • organiser une meilleure gestion des activités littorales pour en limiter les impacts, et protéger les secteurs d'intérêt patrimonial.	C18	■	C, E
Connaissance					
Connaissance	38	Acquisition de connaissances • améliorer la connaissance du littoral (compartiments morphologiques et biologiques du bon état) ; Organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions	UH	■	E C, I
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R169		E,C I, A
Autres : 0,5 M€ ; Total UH = 16 M€					

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :
E = Etat et ses établissements publics,
C = Collectivités et leurs établissements publics,
I = Industriels & artisans,
A = Agriculteurs,
P = Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



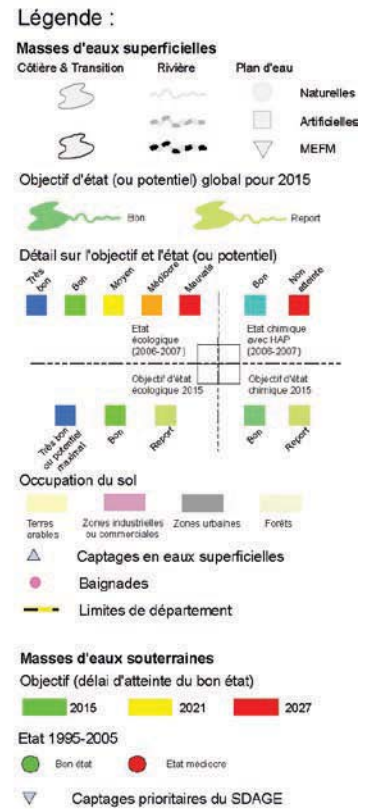
Cette unité hydrographique, occupée principalement par l'agriculture (polyculture élevage, cultures industrielles), présente un aléa érosion fort à très fort sur la moitié de son territoire et souffre d'inondations récurrentes liées aux ruissellements. L'aménagement récent de l'estuaire pour répondre aux inondations a permis de restaurer la libre circulation des grands migrateurs à l'embouchure. La Durdent est classée au titre du L432-6 pour la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs.

Sur **la Durdent (R170)**, les conditions d'atteinte du bon état écologique sont déjà réunies, mais la contamination par les HAP dégrade l'état chimique de la rivière.

La masse d'eau souterraine 3203 est contaminée par les nitrates. La reconquête de la qualité de la nappe est un enjeu fort pour l'alimentation en eau potable.

On observe des blooms de phytoplanctons toxiques et des proliférations d'algues vertes sur **la masse d'eau côtière Pays de Caux Sud (C17)** et certains compartiments sont mal connus (benthos). Il existe par ailleurs des secteurs de fort intérêt patrimonial (platier à laminaire) à préserver.

L'existence d'une zone protégée au titre de Natura 2000 (le littoral cauchois) renforce l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides sur le trait de côte.



Masses d'eaux superficielles
0 2.5 5 Km

Masses d'eaux souterraines
0 7 Km

Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n° M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux usées des collectivités 7,8 M€*	4	Animation, contrôles ou gestion / planification de l'assainissement des eaux usées • définir et mettre en œuvre un profil de vulnérabilité	Plage de Veulettes sur Mer	■	C
Eaux pluviales des collectivités	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux	UH	■	C, E, P
Industries et artisans 0,7 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • dominante agro-alimentaire	Cany Barville		I
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain	UH		I, C
Elevages 0,8 M€*	15	Amélioration de la collecte et de la gestion des effluents d'élevage • réduire les rejets des piscicultures	R170		I
Réduction des pollutions diffuses agricoles					
Apports de fertilisants et pesticides 10,6 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	■	A
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles		■	A
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones vulnérables des AAC	■	A, C
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH	■	A, C, E
Transferts 6,8 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	UH	■	A
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières			A, C, P
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • lutte contre l'érosion et les ruissellements par augmentation des capacités d'infiltration et éléments fixes du paysage (notamment autour des bétouilles)	R170	■	A, C, P
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles	UH	■	A, C, E
Protection et restauration des milieux					
Rivières 1,2 M€*	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces	R170		C, P
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau	Durdent		C, P
	29	Diagnostic, contrôle, limitation et/ou réaménagement des extractions de granulats • ne pas exploiter les granulats alluvionnaires	lit majeur des rivières côtières		E, C, I
Zones humides et littoral 1,2 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • conservation des ZH existantes	lit majeur des cours d'eau		C, E, A
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • Identifier et cartographier les zones humides du lit majeur			C, E
	33	Actions spécifiques de protection et de gestion des secteurs littoraux et marins • organiser une meilleure gestion des activités littorales pour en limiter les impacts, et protéger les secteurs d'intérêt patrimonial.	C17	■	C, E
Gestion quantitative					
Rareté de la ressource	35	Réductions des prélèvements d'eau • en amont des bassins versants ; masse d'eau souterraine associée : 3203	R170	■	E, C, I, A
Connaissance					
Connaissance	38	Acquisition de connaissances • améliorer la connaissance du littoral (compartiments morphologiques et biologiques du bon état) • organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions	UH	■	E, C, I
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction • rejets, présence dans les milieux...	UH		E, C, I, A
Total UH = 29 M€					

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées

explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :
E = Etat et ses établissements publics,
C = Collectivités et leurs établissements publics,
I = Industriels & artisans,
A = Agriculteurs,
P = Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



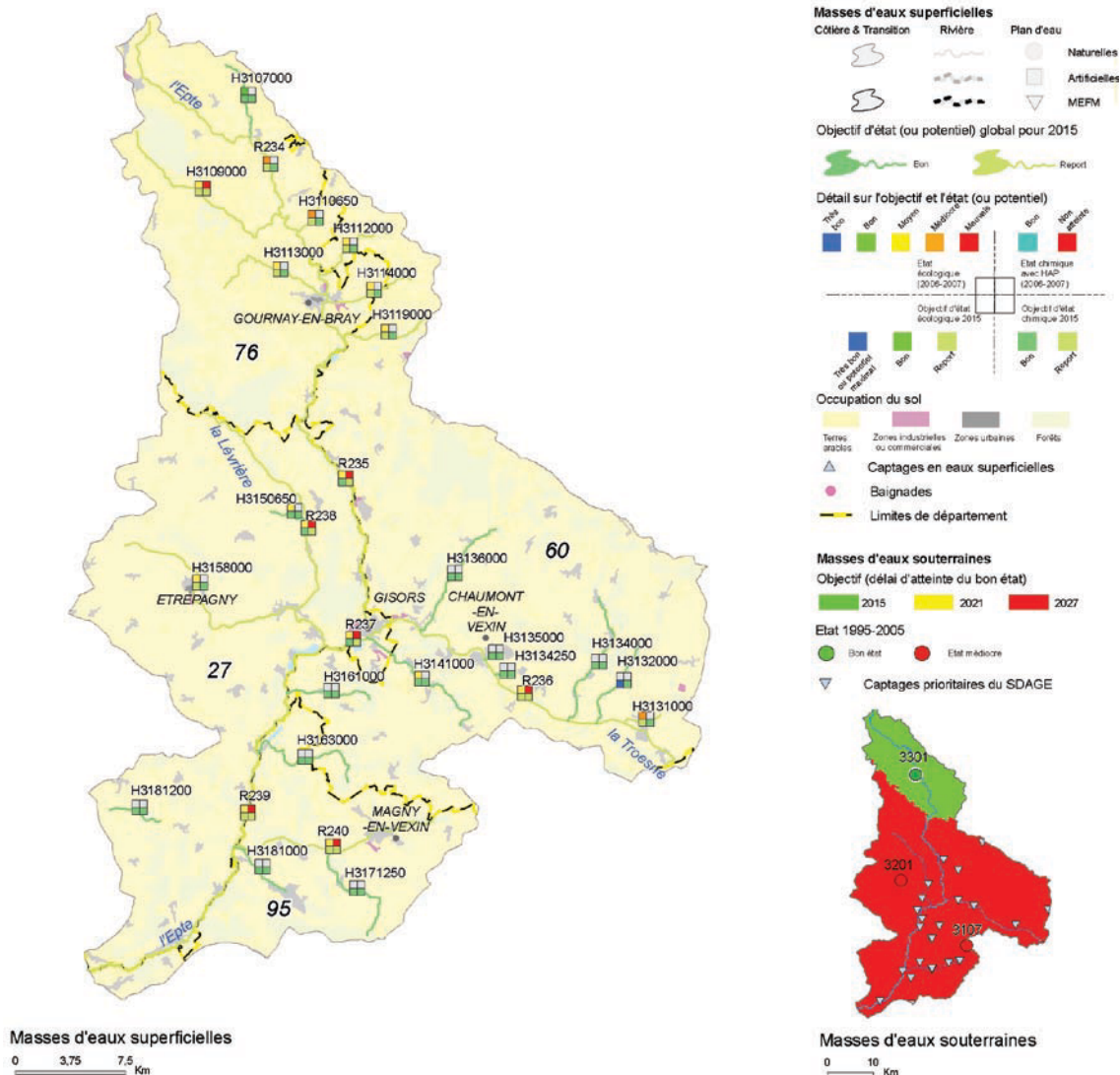
Ce bassin versant est majoritairement couvert par l'agriculture : grandes cultures dominantes avec peu d'herbages, sauf sur le Pays de Bray (au nord) où l'activité d'élevage prédominante permet de conserver la moitié de la SAU toujours en herbe (mais cette surface tend à reculer avec le retournement des prairies).

Le bon état écologique est actuellement compromis sur toutes les grandes masses d'eau superficielles : du fait d'un enjeu morphologie sur la **Troesne (R236)** ; sur **l'Epte amont (R234)** en raison de pollutions ponctuelles liées aux rejets de Forges-Serqueux par temps de pluie et à l'industrialisation de la tête de bassin. Sur **l'Epte aval (R237 et R239), la Lévrière (R238)** et **l'Aubette (R240)**, les enjeux identifiés concernent la morphologie (ouvrages transverses, fixation du lit par d'anciens travaux d'hydraulique

agricole, amont de l'Aubette urbanisé et recalibré), les pollutions diffuses et les pollutions ponctuelles sur la Lévrière et l'Aubette. L'état chimique est dégradé par les HAP sur toutes ces masses d'eau, ainsi que par les pesticides sur la Troesne (R236), l'Epte aval (R239) et l'Aubette (R240).

Deux Zones Natura 2000 renforcent l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides : celle de la vallée de l'Epte sur l'aval (**R235, R237, R239**), et celle du pays de Bray Humide sur l'Epte amont (**R234**).

Les **masses d'eau souterraines 3107** (22% de la surface de l'UH) et **3201** (60%) sont contaminées par les nitrates et les pesticides, mais ne présentent aucun déséquilibre quantitatif. La qualité chimique et l'équilibre quantitatif de la **masse d'eau souterraine 3301** sont bons.



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n° M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux usées des collectivités 25 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 44 stations d'épuration	UH	C	
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée	UH	C	
Eaux pluviales des collectivités	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • et des eaux de ruissellement des voiries	Gisors, Chaumont-en-Vexin, Magny-en-Vexin ...	I C	●
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux	UH	C, E P	●
Industries et artisans 0,9 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • dominante chimie traitement de surface	R238	I	●
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain	UH	I, C	●
	14	Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles • actions collectives par branches artisanales	UH	I, C	●
Réduction des pollutions diffuses agricoles					
Apports de fertilisants et pesticides 23 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	A	●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles		A	
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,....	zones vulnérables des AAC	A C	●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH	A, C E	●
Transferts 16 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	aires d'alimentation des captages	A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières	UH	A, C P	●
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • lutte contre l'érosion et les ruissellements par augmentation des capacités d'infiltration et éléments fixes du paysage (notamment autour des bétouilles)		C A, P	●
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles		C, E	●
Protection et restauration des milieux					
Rivières 4,4 M€*	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau	UH	C, P	
	29	Diagnostic, contrôle, limitation et/ou réaménagement des extractions de granulats • réhabiliter les ballastières	R238	C, P	
Zones humides et littoral 10,5 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • conservation des ZH existantes	lit majeur des cours d'eau	C E, A	
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • identifier et cartographier les zones humides du lit majeur		C, E	
Connaissance					
Connaissance 0,3 M€*	38	Acquisition de connaissances • organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions	UH	E C, I	
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction • rejets, présence dans les milieux...	UH	E, C I, A	●

Autres : 1,7 M€ ; Total UH = 82 M€

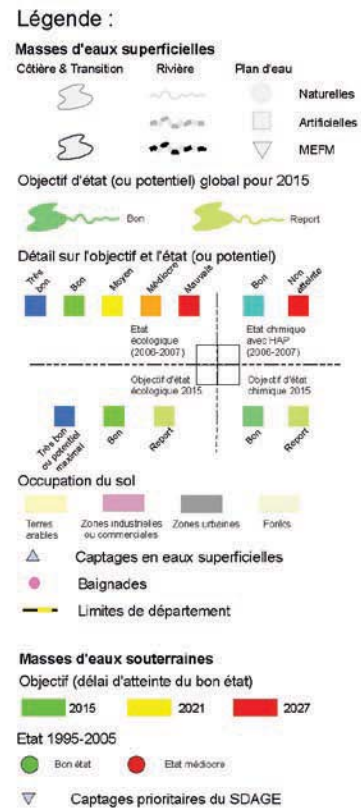
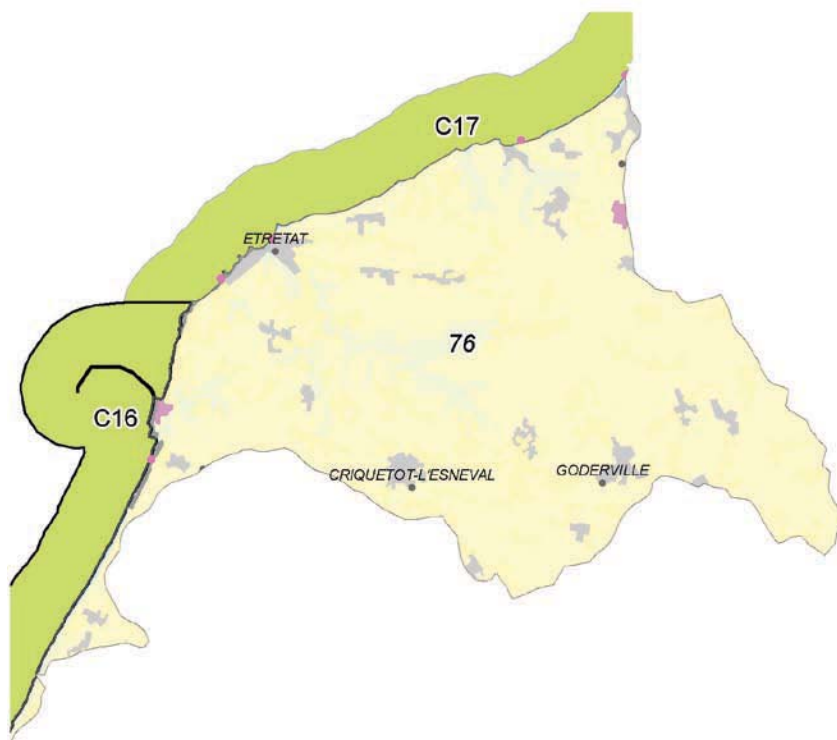
Signale des actions contribuant à protéger
 ▲ les captages,
 ■ les nappes,
 ■ le littoral ;
 ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses
 Maîtres d'ouvrages :
 E = Etat et ses établissements publics,
 C = Collectivités et leurs établissements publics,
 I = Industriels & artisans,
 A = Agriculteurs,
 P = Propriétaires
 * ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



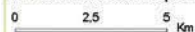
Cette unité hydrographique ne contient pas de masse d'eau superficielle, mais touche une masse d'eau souterraine et deux masses d'eau côtières. Elle est principalement concernée par l'activité agricole (polyculture élevage, cultures industrielles), et présente un aléa érosion fort à très fort sur près de la moitié de son territoire.

La masse d'eau souterraine 3203 (craie altérée du littoral cauchois) est contaminée par les nitrates. Elle ne présente en revanche aucun déséquilibre quantitatif. Le champ captant d'Yport, actuellement utilisé pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération havraise, est une ressource stratégique dont le potentiel n'est pas totalement exploité. Cette masse d'eau doit à ce titre être préservée.

On observe des blooms de phytoplanctons toxiques et la prolifération d'algues vertes sur **les masses d'eau côtières C16 (Le Havre-Antifer)** et **C17 (Pays de Caux Sud)** et certains compartiments sont mal connus (benthos). Il existe par ailleurs sur la C17 des secteurs à fort intérêt patrimonial (platier à laminaire) à préserver. La zone d'Antifer est contaminée par des micro-algues toxiques, métaux, PCB, dioxines et HAP (présence dans les coquillages). La masse d'eau **C16** est classée comme fortement modifiée en raison des aménagements portuaires. L'existence d'une zone protégée au titre de Natura 2000 (le littoral cauchois) renforce l'enjeu de préservation des milieux humides sur le trait de côte. Les eaux de baignade (3 plages) sont globalement de qualité moyenne, deux sites restent fragiles en cas d'événements pluvieux.



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n° M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux usées des collectivités	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • réduire les rejets microbiologiques (4 plages dont 3 fragiles par temps de pluie)	C17	■	C
	4	Animation, contrôles ou gestion / planification de l'assainissement des eaux usées • définir et mettre en œuvre un profil de vulnérabilité pour les sites de pêche à pied entre Le Havre et Antifer, et les Plages de Yport, Saint-Jouin-de-Brunneval, Le Tilleul et Etretat	C17	■	C
Eaux pluviales	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux	UH	■	C, E P ●
Industries et artisanat 0,1 M€*	14	Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles • renforcer la prévention des pollutions accidentelles dues aux activités économiques (pêche et commerce) et nautiques (plaisance)	Port d'Antifer	■	I ●
Réduction des pollutions diffuses agricoles					
Apports de fertilisants et pesticides 7,9 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	■	A ●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles		■	A
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones vulnérables des AAC	▲	A C ●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH	■	A, C E ●
Transferts 2,5 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	UH	■	A
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • lutte contre l'érosion et les ruissellements par augmentation des capacités d'infiltration et éléments fixes du paysage (notamment autour des bétouilles)		■	A C P ●
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles		■	A, C E ●
Protection et restauration des milieux					
Zones humides et littoral 0,5 M€*	33	Actions spécifiques de protection et de gestion des secteurs littoraux et marins • organiser une meilleure gestion des activités littorales pour en limiter les impacts, et protéger les secteurs d'intérêt patrimonial.	C17	■	C E
Gestion quantitative					
Rareté de la ressource	35	Réductions des prélèvements d'eau • maîtriser les prélèvements afin de réduire les risques d'intrusion saline	frange littoral	■	E, C I, A
Connaissance					
Connaissance	38	Acquisition de connaissances • améliorer la connaissance du littoral (compartiments morphologiques et biologiques du bon état) • organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions	• C16 et C17 • UH	■	C, I E
Autres : 0,4 M€ - Total UH = 12 M€					

Signale des actions contribuant à protéger ▲ les captages, ■ les nappes, ■ le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



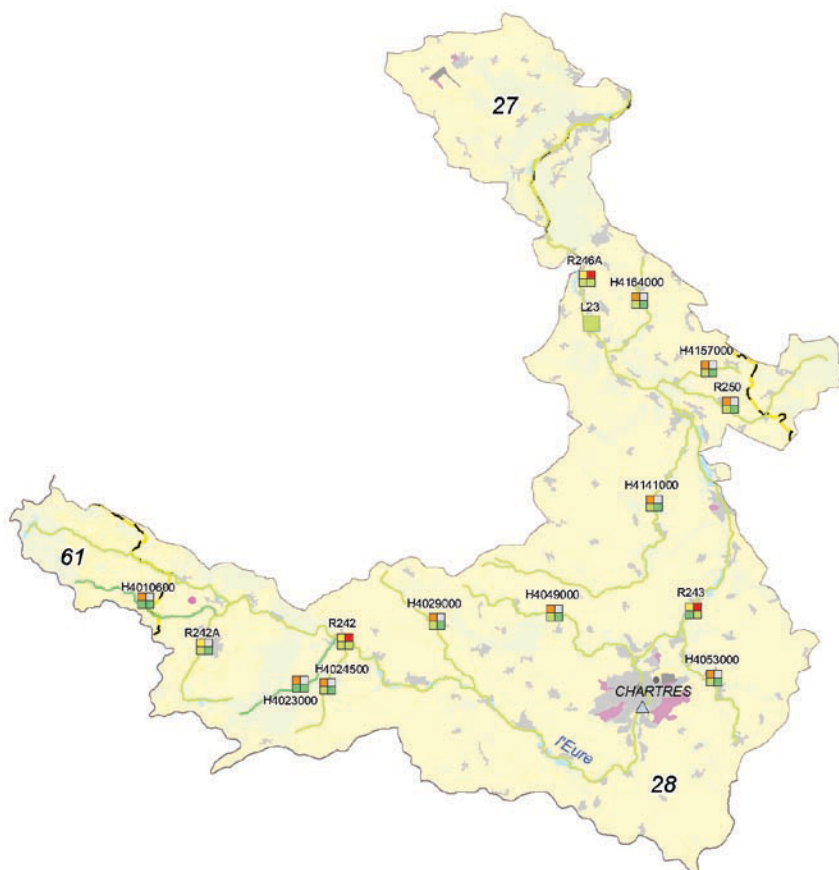
Cette unité hydrographique est majoritairement couverte par une agriculture de type intensif (grandes cultures céréalières), à l'exception de l'amont (élevage dans le Perche).

L'objectif de bon état écologique ne peut être atteint en 2015 sur l'**Eure amont (R242)** du fait de pressions morphologiques importantes (plans d'eau, seuils). On a également identifié sur le reste du cours de l'**Eure (R243 et R246A)** des altérations morphologiques (ouvrages transverses, cultures dans le lit majeur), des pollutions diffuses, et des pollutions ponctuelles (matières organiques et oxydables) sur l'aval (**R246A**). Sur **la Loupe (R242A)**, l'atteinte du bon état écologique est compromis en raison de conditions morphologiques dégradées et d'apports de matières phosphorées et azotées. L'état écologique de **la Maltorne (R250)** est altéré du fait d'enjeux liés aux altérations morphologiques, aux rejets ponctuels et aux pollutions diffuses. L'état chimique de l'Eure est dégradé du fait d'une contamination par les pesticides sur l'amont (**R242**), par les HAP et les composés

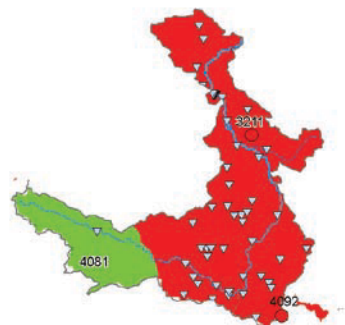
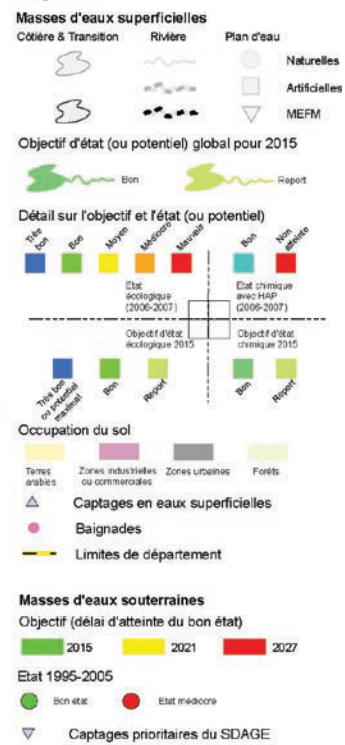
du tributylétain en amont de la Voise (**R243**), par les HAP entre la Voise et la Vesgre (**R246A**), par les HAP et les pesticides sur l'aval jusqu'à l'Iton (**R246B**).

L'existence d'une zone protégée au titre de Natura 2000 (la vallée d'Eure de Maintenon à Anet et les vallons affluents) renforce l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides de la vallée de l'Eure et de ses affluents.

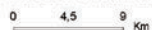
La masse d'eau souterraine 3211 (66% de la surface de l'UH) est contaminée par les nitrates et les pesticides et elle doit faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource pour atteindre le bon état quantitatif. **La masse d'eau souterraine 4092** (15% de la surface de l'UH) est contaminée par les nitrates et les pesticides ; elle fait déjà l'objet d'une gestion quantitative. **La masse d'eau souterraine 4081** (19% de la surface de l'UH) ne présente ni contamination chimique, ni déséquilibre quantitatif.



Légende :



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n° M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux usées des collectivités 40 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 9 stations d'épuration (3 inférieures à 2000 EH, 5 de capacités comprises entre 2000 et 10000 EH, 1 supérieure à 10000 EH)	R242, R242A, R246A	C	
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée • 2 zones de collecte	R246A (Nogent le Roi et Pierres)	C	
Eaux pluviales des collectivités	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • et des eaux de ruissellement des voiries	R242A, R246A	C	●
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux	UH	■ C, E P	●
Industries et artisans 1,8 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • dominante traitements de surface et chimie • actions collectives par branches artisanales	R246A, R250	I	●
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain		I, C	●
Réduction des pollutions diffuses agricoles					
Apports de fertilisants et pesticides 25 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	■ A	●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles		■ A	
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones vulnérables des AAC	▲ A C	●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH	■ A, C E	●
Transferts 18 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	aires d'alimentation des captages	▲ A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières	UH	■ A, C P	●
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • aménagement des émissaires de drains et enherbement des fossés collecteurs pour réduire l'impact des drainages	R242A, R242, R243	■ A	●
Protection et restauration des milieux					
Rivières 3,8 M€*	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces	UH		C, P
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • lancer une étude diagnostic de la libre circulation	Eure		C, P
Zones humides et littoral 7,1 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • conservation des ZH existantes	lit majeur des cours d'eau		C, E, A
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • identifier et cartographier les zones humides du lit majeur			C, E
Connaissance					
Connaissance 0,3 M€*	38	Acquisition de connaissances • organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions	UH		E, C, I
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • rejets, présence dans les milieux...	R243, R246A, R250		E, C I, A ●
Gouvernance					
Gouvernance	40	Actions territoriales • faire évoluer la maîtrise d'ouvrage sur les milieux aquatiques	Eure		C, E
Autres : 0,4 M€ ; Total UH = 96 M€					

Signale des actions contribuant à protéger ▲ les captages, ■ les nappes, ■ le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissement publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

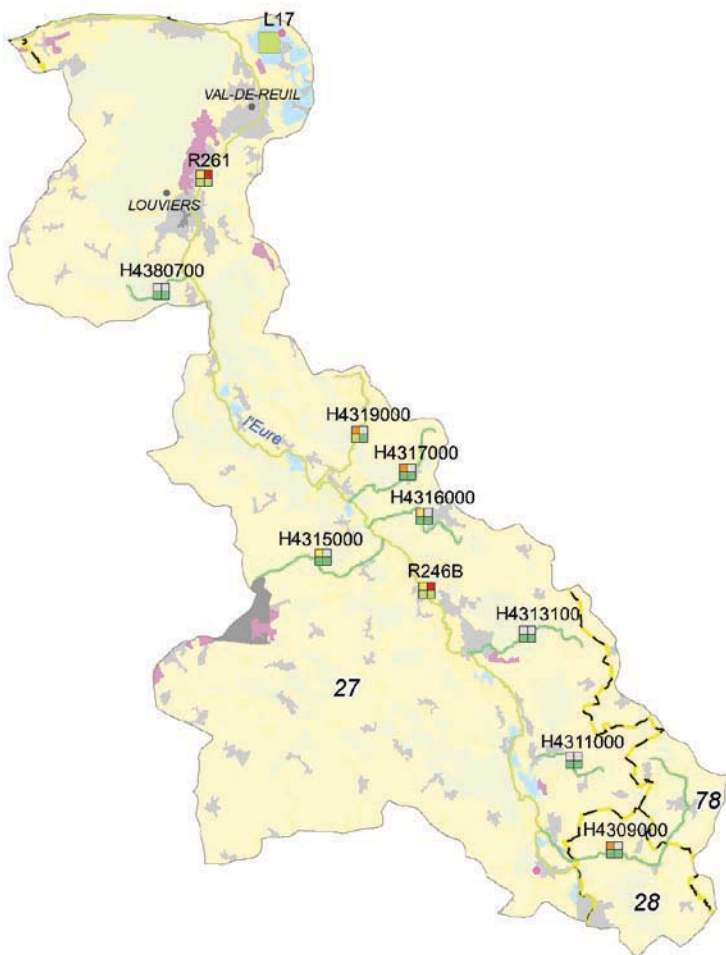


L'urbanisation et les industries se concentrent sur l'aval du bassin (Louviers-Incarville, le Vaudreuil), et les deux tiers du territoire restent consacrés à l'agriculture (grandes cultures prépondérantes sur les plateaux, et élevages dans la vallée).

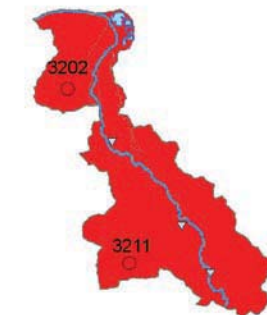
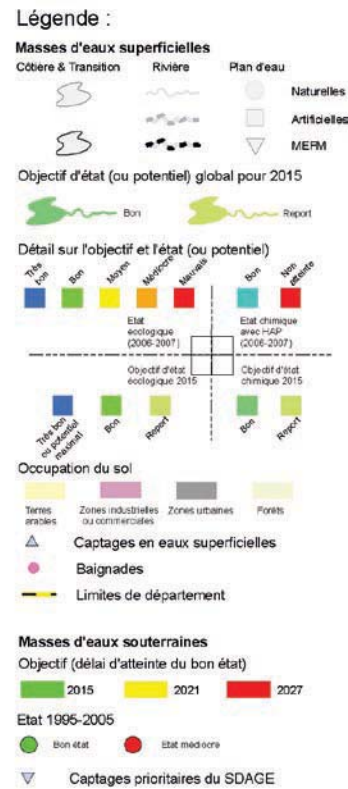
Les altérations morphologiques (ouvrages transverses, uniformisation du profil en travers par rectification et recalibrage, cultures dans le lit majeur) et les pollutions ponctuelles (matières organiques et oxydables) identifiées sur l'Eure (R246B et R261), ainsi que des ruissellements et des pollutions diffuses (nitrates et pesticides) sur l'aval (R261), ne permettent pas d'atteindre le bon état écologique en 2015.

Une contamination des eaux par les HAP dégrade l'état chimique des deux masses d'eau (R246B et R261).

Les masses d'eau souterraines 3202 (20% de la surface de l'UH) et 3211 (76% de la surface de l'UH) sont contaminées par les pesticides, ainsi que par les nitrates pour la masse d'eau 3211. La situation de certains captages (Saint-Georges-sur-Eure par exemple) est critique en raison de dépassements récurrents des normes de qualité. Ces deux masses d'eau doivent également faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource afin d'atteindre un bon état quantitatif.



Masses d'eaux superficielles
0 3,5 7 Km



Masses d'eaux souterraines
0 8 Km

Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n° M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D	
Réduction des pollutions ponctuelles						
Eaux usées des collectivités 12 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP	R246B		C	
Eaux pluviales des collectivités	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • <i>et des eaux de ruissellement des voiries</i>	UH		C	
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • <i>zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux</i>			C, E P	●
Industries et artisans 1,6 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • <i>dominante traitements de surface et chimie</i> • <i>actions collectives par branches artisanales</i>	UH		I	●
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain			I, C	●
Elevages 0,3 M€*	15	Amélioration de la collecte et de la gestion des effluents d'élevage • <i>réduire les rejets des piscicultures</i>	Aval confluence Iton		I	
Réduction des pollutions diffuses agricoles						
Apports de fertilisants et pesticides 8,4 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH		A	●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles			A	
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones vulnérables des AAC		A C	●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH		A, C E	●
Transferts 6,6 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	BV aval (R261) et AAC sur R246B		A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières	UH		A, C P	●
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • <i>aménagement des émissaires de drains et enherbement des fossés collecteurs pour réduire l'impact des drainages</i> • <i>lutte contre l'érosion et les ruissellements par augmentation des capacités d'infiltration et éléments fixes du paysage (notamment autour des bétouilles)</i>	• R246A (Plateau de St-André) • R261		A C P	●
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles	R261		A, C E	●
Protection et restauration des milieux						
Rivières 1,2 M€*	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces • <i>restaurer les frayères à brochets</i>	Eure en aval Louviers		C P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • <i>lancer une étude diagnostic de la libre circulation</i>	Eure		C P	
Zones humides et littoral 6,3 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • <i>conservation des ZH existantes</i>	lit majeur des cours d'eau		C, P E, A	
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • <i>identifier et cartographier les zones humides du lit majeur</i>			C, E	
Connaissance						
Connaissance 0,2 M€*	38	Acquisition de connaissances • <i>organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions</i>	UH		C E, I	
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • <i>rejets, présence dans les milieux...</i>	UH		E, C I, A	●
Total UH = 37 M€						

Signale des actions contribuant à protéger

- les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :
E = Etat et ses établissements publics,
C = Collectivités et leurs établissements publics,
I = Industriels & artisans,
A = Agriculteurs,
P = Propriétaires
* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

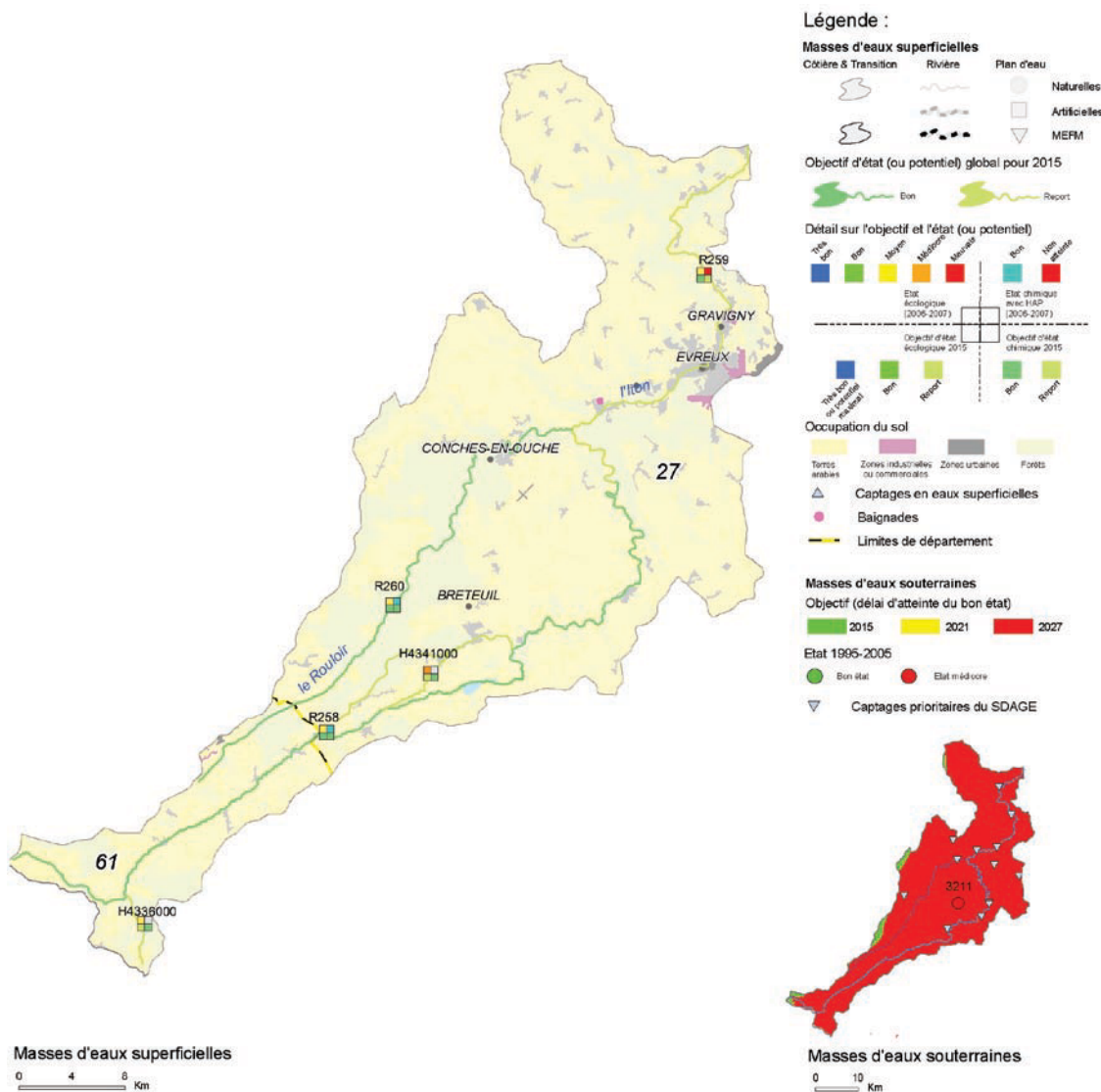


Sur ce bassin versant, l'agriculture occupe les deux tiers du territoire (principalement grandes cultures, élevage à l'amont dans le Perche). L'agglomération d'Evreux regroupe à elle seule plus de la moitié de la population. La partie aval est particulièrement sensible aux rejets industriels et pluviaux urbains (R259 et R260), tandis que les pollutions diffuses – notamment d'origine agricole – impactent plus spécifiquement l'amont (R258 et R260). L'anthropisation importante du cours d'eau (plus de 190 ouvrages hydrauliques) a notablement contribué à sa dégradation et à une expression amoindrie de son potentiel piscicole et biologique. L'Iton est classée dans sa partie ornaise au titre du L432-6 pour la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs.

La persistance des pressions morphologiques (drainages, cultures dans le lit majeur, ouvrages)

nécessite une politique volontariste de restauration du bon état sur l'Iton amont (R258). L'atteinte du bon état écologique sur l'Iton aval (R259) et le Rouloir (R260) est dépendante d'actions relatives à la morphologie (nombreux ouvrages transverses, fixation ou déplacement du lit) et aux pollutions ponctuelles. L'Iton amont (R258) et le Rouloir (R260) sont en bon état au regard des 41 substances de l'état chimique, tandis que l'Iton aval (R259) est dégradé par les HAP.

La masse d'eau souterraine 3211 est contaminée par les nitrates et les pesticides et elle doit faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource afin d'atteindre un bon état quantitatif, le déséquilibre naturel observé sur l'Iton étant aggravé par les prélèvements de la ville de Paris sur le bassin de l'Avre.



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n° M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D	
Réduction des pollutions ponctuelles						
Eaux usées des collectivités 21 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 15 stations d'épuration	UH		C	
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée			C	
Eaux pluviales des collectivités	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • et des eaux de ruissellement des voiries (Agglo. d'Evreux et amont du bassin)			C	●
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux			C, E P	●
Industries et artisans 3,1 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'indus et artisanat • dominante mixte agro-papeterie et chimie traitement de surfaces			I	●
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain			I, C	●
Elevages 0,8 M€*	15	Amélioration de la collecte et de la gestion des effluents d'élevage • Réduire les rejets des piscicultures		I		
Réduction des pollutions diffuses agricoles						
Apports de fertilisants et pesticides 13,4 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	■	A	●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	■	A	
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones vulnérables des AAC	▲	A, C	●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH	■	A, C, E	●
Transferts 15,8 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	UH	■	A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières	R259 Sec Iton		A, C P	●
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • lutte contre l'érosion et les ruissellements par augmentation des capacités d'infiltration et éléments fixes du paysage (notamment autour des bétouilles) • aménagement des émissaires de drains, enherbement des fossés collecteurs	• R259 • UH	■	A, C P	●
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles	R259	■	A, C E	●
Protection et restauration des milieux						
Rivières 3 M€*	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces	UH		C, P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • lancer une étude diagnostic de la libre circulation	Iton		C, P	
Zones humides et littoral 4,1 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • conservation des ZH existantes	lit majeur des cours d'eau		C, E A	
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • identifier et cartographier les zones humides lit majeur			C, E	
Gestion quantitative						
Rareté de la ressource	34	Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau • réguler les prélèvements en fonction de l'état des milieux aquatiques ; masse d'eau souterraine associée : 3211 Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrogéologique du bassin	UH	■	C, P I, A	
Inondations 7,6 M€*	37	Maîtrise du ruissellement urbain et/ou de l'urbanisation • limiter le ruissellement urbain	R259		C	
Connaissance						
Connaissance 0,2 M€*	38	Acquisition de connaissances • organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions	UH		E, C I, A	
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction	R259 et R260		E, C I, A	●
Gouvernance						
Gouvernance	40	Actions territoriales • organiser la maîtrise d'ouvrage adaptée pour la gestion des milieux aquatiques	UH		C, E	
Total UH = 69 M€						

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :
E = Etat et ses établissements publics,
C = Collectivités et leurs établissements publics,
I = Industriels & artisans,
A = Agriculteurs,
P = Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

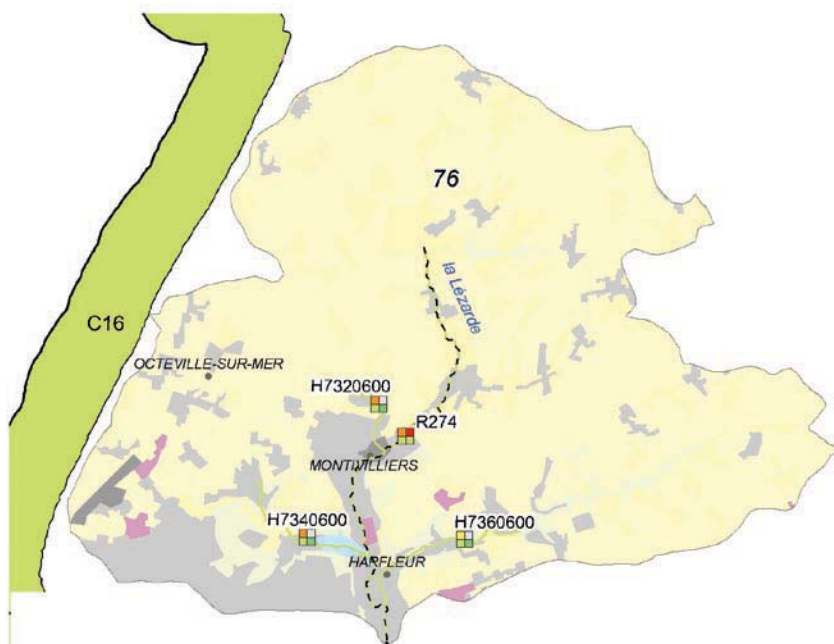


Cette unité hydrographique se caractérise à l'amont par un plateau agricole (polyculture élevage et cultures industrielles) très sensible à l'érosion et aux ruissellements, et une vallée encaissée urbanisée où les problèmes aigus de gestion des eaux pluviales entraînent des inondations récurrentes.

La Lézarde (R274) est classée comme masse d'eau fortement modifiée (MEFM) en raison d'altérations morphologiques irréversibles (agglomération havraise) qui limitent ses potentialités biologiques. Elle est soumise aux enjeux suivants : morphologie (étangs en fond de vallée, urbanisation, recalibrages), questions quantitatives, ruissellements – érosion et pollutions diffuses (nitrates et pesticides). Elle est de plus en mauvais état chimique du fait d'une contamination par les HAP.

La masse d'eau souterraine 3202 est contaminée par les pesticides et par les nitrates et elle doit, pour atteindre le bon état quantitatif, faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource.

La masse d'eau côtière Le Havre-Antifer (C16) est classée comme fortement modifiée du fait des aménagements portuaires. Elle connaît des blooms de phytoplanctons toxiques et des proliférations d'algues vertes, et certains compartiments sont mal connus (benthos). L'existence d'une zone protégée au titre de Natura 2000 (le littoral cauchois) renforce l'enjeu de préservation des milieux humides sur le trait de côte. Les eaux de baignade sont de qualité moyenne et restent fragiles en cas d'événements pluvieux.

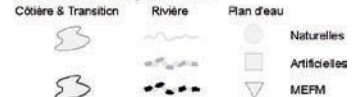


Masses d'eaux superficielles

0 1,5 3 Km

Légende :

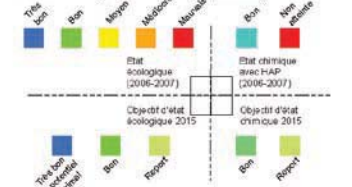
Masses d'eaux superficielles



Objectif d'état (ou potentiel) global pour 2015



Détail sur l'objectif et l'état (ou potentiel)



Occupation du sol



Masses d'eaux souterraines

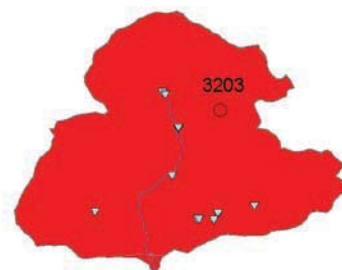
Objectif (délai d'atteinte du bon état)



Etat 1995-2005



	Captages prioritaires du SDAGE
--	--------------------------------



Masses d'eaux souterraines

0 5 10 Km

Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux usées des collectivités 2,5 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 3 stations d'épuration inférieures à 2000 EH	R274		C
	4	Animation, contrôles ou gestion / planification de l'assainissement des eaux usées • définir et mettre en œuvre un profil de vulnérabilité	Sites de pêche à pied entre Le Havre et Antifer	■	C
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée • 2 zones de collecte	Agglomération havraise		C
Eaux pluviales des collectivités	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • et des eaux de ruissellement des voiries	R274		C ●
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux	UH	■	C, E P ●
Industries et artisans 0,4 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • Actions collectives par branches artisanales	UH		I
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain			I, C ●
Réduction des pollutions diffuses agricoles					
Apports de fertilisants et pesticides 4,7 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	■	A ●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles		■	A
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones vulnérables des AAC	▲	A, C ●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH	■	A, C E ●
Transferts 2,9 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	UH	■	A
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières			A, C P ●
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • lutte contre l'érosion et les ruissellements par augmentation des capacités d'infiltration et éléments fixes du paysage (notamment autour des bétouilles)		■	A, C P ●
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles		■	A, C E ●
Protection et restauration des milieux					
Rivières 0,8 M€*	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces	R274		C, P
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau			C, P
Zones humides et littoral 0,8 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • conservation des ZH existantes	lit majeur des cours d'eau		C, E A
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • identifier et cartographier les zones humides du lit majeur			C, E
	35	Actions spécifiques de protection et de gestion des secteurs littoraux et marins • organiser une meilleure gestion des activités littorales pour en limiter les impacts, et protéger les secteurs d'intérêt patrimonial.	C16	■	C E
Gestion quantitative					
Rareté de la ressource	36	Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau • rechercher une gestion équilibrée entre les prélèvements pour l'eau potable et les besoins des milieux ; masse d'eau souterraine associée : 3202	R274	■	E, C I, A
Connaissance					
Connaissance	38	Acquisition de connaissances • améliorer la connaissance du littoral (compartiments morphologiques et biologiques du bon état) • organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions	C16 UH	■	E C, I
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • rejets, présence dans les milieux...	UH		E, C I, A ●

Autres : 0,4 M€ ; Total UH = 13 M€

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :
E = Etat et ses établissements publics,
C = Collectivités et leurs établissements publics,
I = Industriels & artisans,
A = Agriculteurs, P = Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

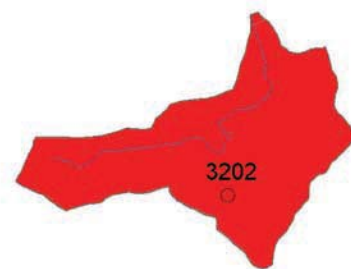
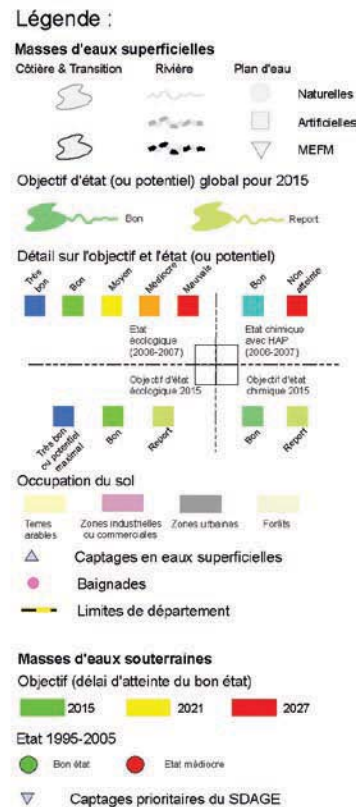
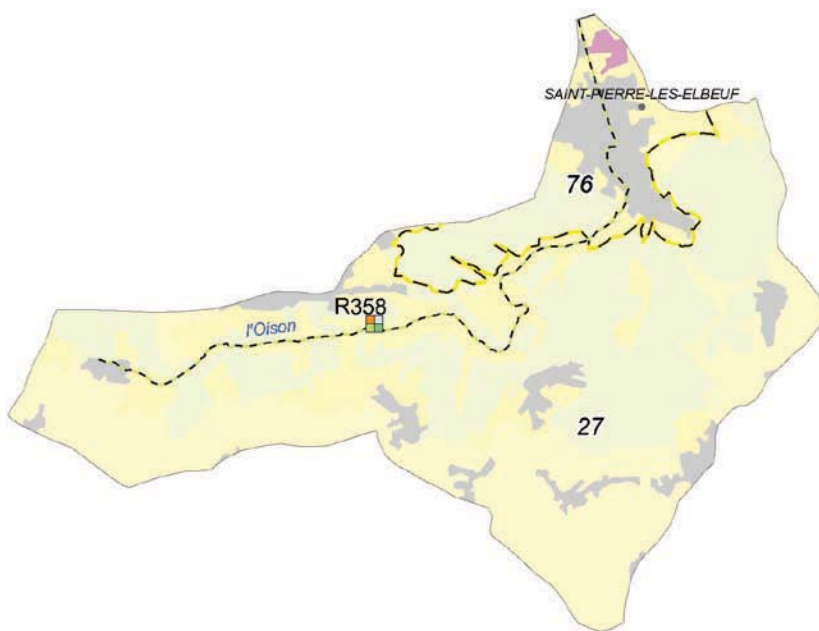


Cette petite unité hydrographique présente une proportion importante de forêts, et une agriculture principalement axée sur l'élevage.

L'Oison (R358) est classée comme masse d'eau fortement modifiée (MEFM) en raison d'altérations morphologiques irréversibles sur sa partie aval: urbanisation de la vallée dans l'agglomération d'Elbeuf, plans d'eau, obstacles transverses, colmatage du substrat. Elle souffre de problèmes de ruissellements – érosion, de pollutions diffuses (nitrates et pesticides), et de pollutions ponctuelles (matières

phosphorées). Les potentialités biologiques de l'Oison sont limitées par la faiblesse des débits, le contexte hydrogéologique et la forte pression de l'occupation humaine sur une petite vallée.

La masse d'eau souterraine 3202 est contaminée par les nitrates et elle doit, pour atteindre le bon état quantitatif, faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource. La préservation d'une ressource souterraine de qualité est un enjeu stratégique pour l'alimentation en eau potable du secteur.



Masses d'eaux superficielles
0 1 2 Km

Masses d'eaux souterraines
0 3 Km

Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n° M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux pluviales des collectivités	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • <i>et des eaux de ruissellement des voiries</i>	UH		C ●
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • <i>zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux</i>	UH	■	C, E, P ●
Industries et artisans 0,4 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'indus et artisanat • <i>dominante traitements chimie</i> • <i>actions collectives par branches artisanales</i>	UH		I ●
Réduction des pollutions diffuses agricoles					
Apports de fertilisants et pesticides 1,6 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	■	A ●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles		■	A ●
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones vulnérables des AAC	▲	A, C ●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH	■	A, C, E ●
Transferts 0,5 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	UH	■	A
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières			A, C, P ●
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • <i>lutte contre l'érosion et les ruissellements par augmentation des capacités d'infiltration et éléments fixes du paysage (notamment autour des bétoures)</i>		■	A, C, P ●
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles		■	A, C, E ●
Protection et restauration des milieux					
Rivières 0,5 M€*	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces	R358		C, P
Zones humides et littoral 0,1 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • <i>conservation des ZH existantes</i>	lit majeur		C, E, A
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • <i>identifier et cartographier les zones humides lit majeur</i>			C, E
Gestion quantitative					
Rareté de la ressource	34	Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau • <i>rechercher une gestion équilibrée entre les prélèvements pour l'eau potable et les besoins des milieux</i>	R358	■	C, A, I
	35	Réductions des prélèvements d'eau • <i>sur les petits cours d'eau et en amont du bassin versant (masse d'eau souterraine associée : 3202)</i>			
Connaissance					
Connaissance 0,1 M€*	38	Acquisition de connaissances • <i>organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions</i>	UH		E, C, I
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • <i>rejets, présence dans les milieux...</i>	UH		E, C, I, A ●
Autres : 1,1 M€ ; Total UH = 4,4 M€					

Signale des actions contribuant à protéger ▲ les captages, ■ les nappes, ■ le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

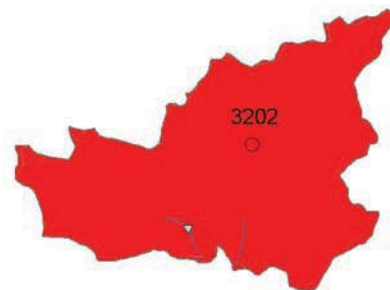
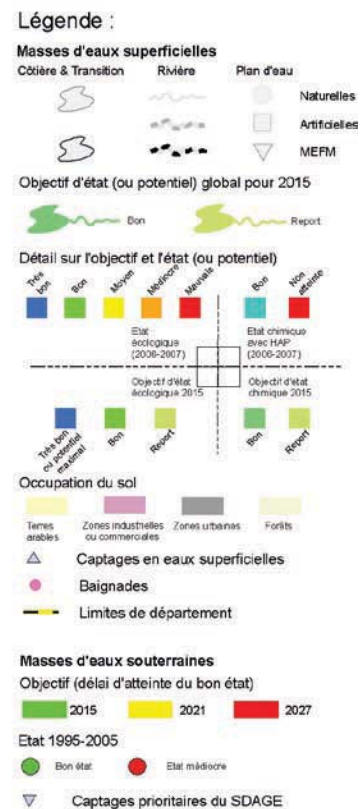
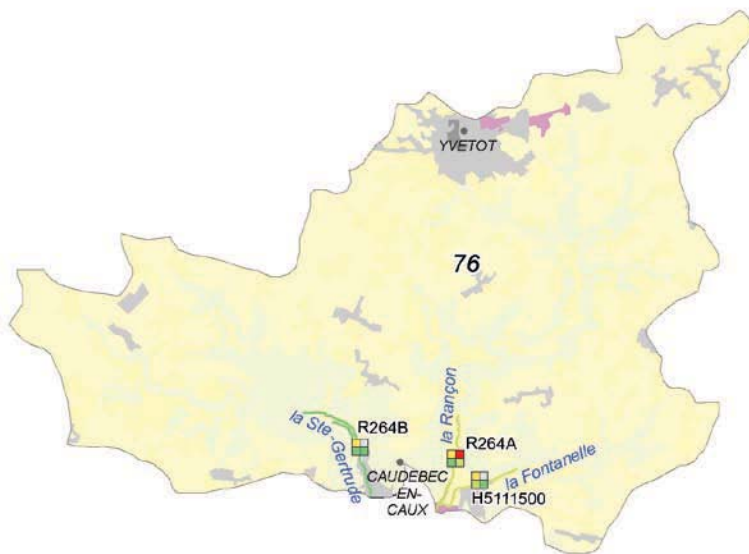


Ce bassin versant, couvert aux trois quarts par l'agriculture (polyculture élevage), est soumis à un aléa érosion fort à très fort sur un tiers de sa surface. La Rançon et la Sainte-Gertrude sont classées au titre du L432-6 pour la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs.

Le bon état écologique doit être atteint dès 2015 sur **la Rançon (R264A)** et **la Sainte-Gertrude (R246 B)**, moyennant des actions renforcées pour améliorer la morphologie et réduire les apports diffus. La contamination de la Rançon et de la Sainte-Gertrude par

les HAP compromet en revanche l'atteinte du bon état chimique.

La masse d'eau souterraine 3202 est contaminée par les nitrates. Certains captages ont du être abandonnés du fait de teneurs dépassant les seuils autorisés pour la potabilisation. Elle doit également faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource, des conflits d'usages ponctuels (surtout l'été) existant déjà sur le secteur de Montmeiller-Caux-Sud.



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux usées des collectivités 3,3 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 2 stations d'épuration (1 inférieure à 2000 EH, 1 entre 2000 et 10000 EH)	R246B	C	
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée	Caudebec en Caux	C	
Eaux pluviales des collectivités	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • et des eaux de ruissellement des voiries	Réseau routier, Yvetot	C	●
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux	UH	C, E P	●
Industries et artisanats 0,3 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • dominante traitements de surface et chimie	UH	I	●
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain		I, C	●
Elevages 0,3 M€*	15	Amélioration de la collecte et de la gestion des effluents d'élevage • réduire les rejets des piscicultures	Wandrille	I	
Réduction des pollutions diffuses agricoles					
Apports de fertilisants et pesticides 2,7 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	A	●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles		A	●
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones vulnérables des AAC	A C	●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH	A, C E	●
Transferts 1,4 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	UH	A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières		A, C P	●
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • lutte contre l'érosion et les ruissellements par augmentation des capacités d'infiltration et éléments fixes du paysage (notamment autour des bétail)		A, C P	●
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles		A, C E	●
Protection et restauration des milieux					
Rivières 1,4 M€*	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces	aval R264A	C, P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • et améliorer la franchissabilité des embouchures	UH	C, P	
Zones humides et littoral 0,1 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides	lit majeur des cours d'eau	C, E, A	
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • identifier et cartographier les zones humides du lit majeur		C, E	
Gestion quantitative					
Rareté de la ressource	35	Réductions des prélèvements d'eau • sur les petits cours d'eau et en amont des bassins versants (masse d'eau souterraine associée : 3202)	UH	E, C I, A	
Connaissance					
Connaissance	38	Acquisition de connaissances • organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions	UH	E, C, I	
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction • rejets, présence dans les milieux...	UH	E, C I, A	●
Total UH = 10 M€					

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :

- E = Etat et ses établissements publics,
- C = Collectivités et leurs établissements publics,
- I = Industriels & artisans,
- A = Agriculteurs,
- P = Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



SAV21

unité hydrographique **RISLE**

2315 km²

177 000 habitants

1308 km de cours d'eau

Ce bassin versant est caractérisé par une forte problématique pollutions diffuses, due à une agriculture céréalière intensive à l'est (orientée davantage élevage à l'ouest) et à un habitat dispersé. La Risle - et ses affluents en partie basse - sont intégralement classés au titre du L432-6 pour la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs, mais le décret de désignation des espèces n'est pas pris sur la partie moyenne du cours de la Risle.

Le bon état écologique de **la Charentonne (R267)** et de **la Risle aval (R268)** doit être préservé. Les ruisseaux de **la Corbie (R270)** et de **la Croix blanche (R269)** sont qualifiés en bon état mais leur continuité écologique reste à améliorer. **La Risle maritime (T07)** est fortement artificialisée : chenal créé pour une activité de navigation aujourd'hui disparue. Seule la Charentonne **(R267)** est actuellement en bon état au regard des 41 substances prioritaires. L'état chimique de la Risle amont **(R266)**, de la Risle entre

la Charentonne et la Corbie **(R268)**, de la Corbie **(R270)** et de la Risle maritime **(T07)** est déclassé du fait d'une contamination par les HAP.

L'existence de zones protégées au titre de Natura 2000 (la vallée de la Corbie, les vallées de la Risle, de la Guiel et de la Charentonne, le Marais Vernier et basse vallée de la Risle) renforce l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides des vallées. Le développement de l'activité canoë-kayak existante est possible, sous réserve du respect du fonctionnement écologique de la rivière.

La masse d'eau souterraine 3212 (91% de la surface de l'UH) ne présente pas de contamination chimique, ni de déséquilibre quantitatif. **La masse d'eau souterraine 3211** (5% de la surface) est contaminée par les pesticides et les nitrates et doit, pour atteindre le bon état quantitatif, faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource.



Masses d'eaux superficielles
0 5 10 Km



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n° M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux usées des collectivités 25 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 18 stations d'épuration (toutes inférieures à 2000 EH sauf 1 supérieure à 10000 EH)	UH		C
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée • 3 zones de collecte	R267 et R268		C
Eaux pluviales des collectivités	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux	UH		C, E, P
Industries et artisanats 4,8 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • mixte agro-papeterie et chimie traitement de surface • actions collectives par branches artisanales	UH		I
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain			I, C
Elevages 3,4 M€*	15	Amélioration de la collecte et de la gestion des effluents d'élevage • rejet des piscicultures. • Mettre en œuvre le diagnostic, le suivi et le contrôle des bonnes pratiques	UH		I, A
Réduction des pollutions diffuses agricoles					
Apports de fertilisants et pesticides 53 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH		A
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles			A
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones vulnérables des AAC		A, C
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH		A, C, E
Transferts 20 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	UH		A
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières			A, C, P
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • lutte contre l'érosion et les ruissellements par augmentation des capacités d'infiltration et éléments fixes du paysage (notamment autour des bétouilles)	UH sauf R266		A, C, P
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles	UH		A, C, E
	26	Animation, diagnostic, études, suivis sur la restauration et l'entretien des cours d'eau • mettre en place un Plan pluriannuel d'entretien (PPE) sur la Risle et ses affluents			C
Protection et restauration des milieux					
Rivières 7,5 M€*	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • lancer une étude diagnostic de la libre circulation	UH		C, P
Zones humides et littoral 12 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • conservation des ZH existantes	lit majeur des cours d'eau		C, E, A
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • identifier et cartographier les zones humides du lit majeur			C, E
Gestion quantitative					
Rareté de la ressource	35	Réductions des prélèvements d'eau • sur les petits cours d'eau en amont des bassins versants et dans les nappes s'accompagnement (masse d'eau souterraine associée : 3212)	R270, R267, affluents R268		E, C, I, A
Connaissance					
Connaissance 0,5 M€*	38	Acquisition de connaissances • organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions	UH		E, C, I
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • rejets, présence dans les milieux...	R266, 267, 268 et T07M		E, C, I, A
Gouvernance					
Gouvernance	40	Actions territoriales • Créer une maîtrise d'ouvrage adaptée pour la gestion des milieux aquatiques	UH		C, E
Total UH = 126 M€					

Signale des actions contribuant à protéger

- les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :
E = Etat et ses établissements publics,
C = Collectivités et leurs établissements publics,
I = Industriels & artisans,
A = Agriculteurs,
P = Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



Cette unité hydrographique est couverte principalement par une agriculture de type polyculture élevage. L'aléa érosion est fort à très fort sur plus de la moitié du territoire. La Saône, la Vienne et la Scie sont classées au titre du L432-6 pour la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs.

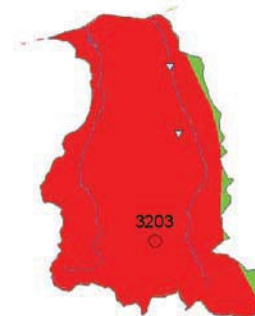
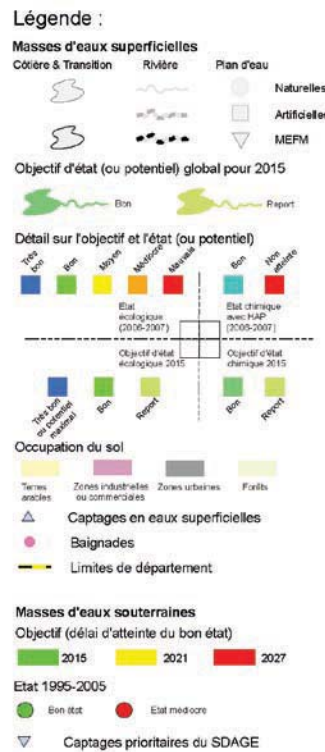
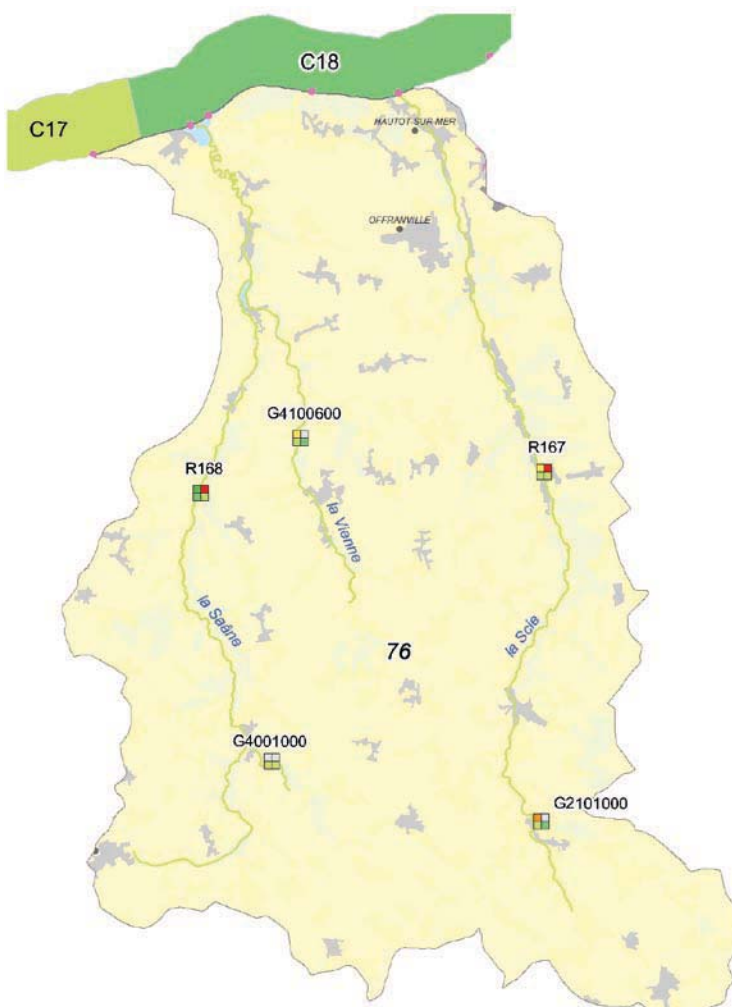
Le bon état écologique doit être atteint dès 2015 sur la Saône (R167), en 2021 seulement sur la Scie (R168) en raison des enjeux liés à la réestuarisation. Le développement de l'activité canoë-kayak existante est possible, sous réserve du respect du fonctionnement écologique des rivières. La contamination des eaux de la Saône (R167) et de la Scie (R168) par les HAP compromet l'atteinte du bon état chimique.

L'existence d'une zone protégée au titre de Natura 2000 (le littoral cauchois) renforce l'enjeu de

préservation des milieux aquatiques et humides sur le trait de côte.

La masse d'eau souterraine 3203 (97% de la surface de l'UH) est en équilibre du point de vue quantitatif mais elle est contaminée par les nitrates. On observe également de nombreux phénomènes turbides aux captages.

La masse d'eau côtière Pays de Caux Nord (C18) est soumise à des blooms de phytoplanctons toxiques et à des proliférations d'algues vertes, et certains compartiments sont mal connus (benthos). Les eaux de baignade sont globalement de bonne qualité, mais souffrent de déclassements chroniques par temps de pluie. Elles subissent l'influence des cours d'eau côtiers (Saône et Scie).



Masses d'eaux superficielles
0 2 4 Km

Masses d'eaux souterraines
0 6 Km

Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux usées des collectivités 8,1 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 7 stations d'épuration (4 < à 2000 EH, 2 entre 2000 et 10000 EH, 1 > à 10000 EH)	UH		C
	4	Animations, contrôles ou gestion/planification de l'assainissement des EU • définir et mettre en œuvre un profil de vulnérabilité	Moulière de Varengueville	■	C
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée	R167		C
Eaux pluviales des collectivités	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • et des eaux de ruissellement des voiries	UH		C ●
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux	UH	■	C, E, P ●
Industries et artisanats 1,4 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • mixte agro-alimentaire et chimie traitement de surfaces	UH		I ●
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain			I, C ●
Elevages 1,0 M€*	15	Amélioration de la collecte et de la gestion des effluents d'élevage • rejet des piscicultures.	R168		I
Réduction des pollutions diffuses agricoles					
Apports de fertilisants et pesticides 13,8 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	■	A ●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	■	A
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones vulnérables des AAC	▲	A, C ●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH	■	A, C, E ●
Transferts 6,3 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)		■	A
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières			●
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • lutte contre l'érosion et les ruissellements par augmentation des capacités d'infiltration et éléments fixes du paysage (notamment autour des bétouilles)	UH	■	A, C, P ●
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles		■	A, C, E ●
Protection et restauration des milieux					
Rivières 5,7 M€*	25	Travaux de renaturation / restauration / entretien de cours d'eau • réestuariser la Saône et la Scie.	R167 et R168		C, E
	26	Animation, diagnostics, études, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau • mettre en œuvre une gestion respectueuse des milieux	UH		C, E
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau	Saône, Vienne, Scie		C, P
	29	Diagnostic, contrôle, limitation et/ou réaménagement des extractions de granulats • ne pas exploiter les granulats alluvionnaires	lit majeur des rivières côtières		E, C, I
Zones humides et littoral 2,7 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • conservation des ZH résiduelles	lit majeur des cours d'eau		C, E, A
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • identifier et cartographier les zones humides du lit majeur			C, E
	33	Actions spécifiques de protection et de gestion des secteurs littoraux et marins • organiser une meilleure gestion des activités littorales pour en limiter les impacts, et protéger les secteurs d'intérêt patrimonial.	C18	■	C, E
Gestion quantitative					
Rareté de la ressource	35	Réductions des prélèvements d'eau • sur les petits cours d'eau et en amont des bassins versants (masse d'eau souterraine associée : 3203)	Amont R168	■	E, C, I, A
Connaissance					
Connaissance 0,1 M€*	38	Acquisition de connaissances • améliorer la connaissance du littoral (compartiments morphologiques et biologiques du bon état) • organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions	• C18 • UH	■	E, C, I
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • rejets, présence dans les milieux...	UH		E, C, I, A ●
Total UH = 39 M€					

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :
E = Etat et ses établissements publics,
C = Collectivités et leurs établissements publics,
I = Industriels & artisans,
A = Agriculteurs,
P = Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

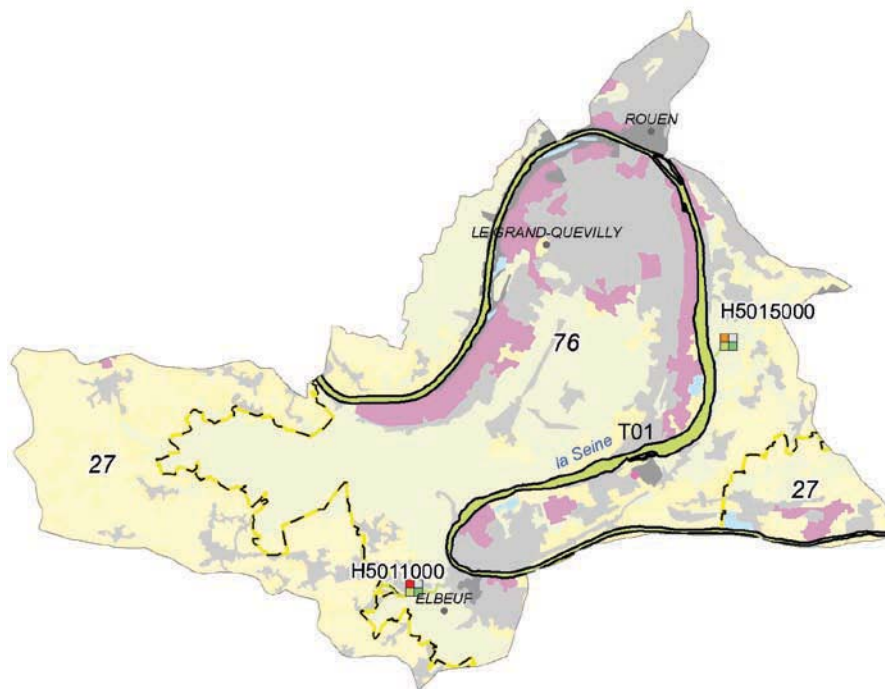


La Seine est ici soumise aux pressions de l'agglomération rouennaise (urbanisation, industries, port) et sous influence de l'agglomération parisienne. Elle abrite des peuplements piscicoles perturbés et une diversité benthique non optimale, qui doivent être améliorés. La Seine est classée au titre du L432-6 pour la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs.

L'estuaire de Seine amont (T01) est classé comme

fortement modifié au titre de la navigation et des infrastructures portuaires. La contamination de l'eau par le HAP compromet l'atteinte du bon état chimique sur cette masse d'eau.

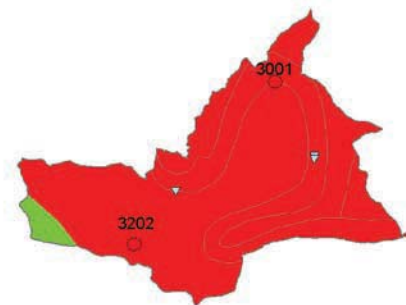
Les masses d'eau souterraines 3202 et 3001 sont contaminées par les nitrates -et les pesticides pour la 3001- et elles doivent, pour atteindre le bon état quantitatif, faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource.



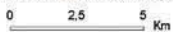
Légende :

- Masses d'eaux superficielles**
 - Côtière & Transition
 - Rivière
 - Plan d'eau
 - Naturelles
 - Artificielles
 - MEFM
- Objectif d'état (ou potentiel) global pour 2015**
 - Bon
 - Report
- Détail sur l'objectif et l'état (ou potentiel)**

Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Bon	Non classé
État écologique (2006-2007)	État chimique avec HAP (2006-2007)			État chimique avec HAP (2006-2007)		
Objectif d'état écologique 2015			Objectif d'état chimique 2015			
Très bon ou potentiel maximal	Bon	Report	Bon	Report		
- Occupation du sol**
 - Terres arables
 - Zones industrielles ou commerciales
 - Zones urbaines
 - Forêts
 - Captages en eaux superficielles
 - Baignades
 - Limites de département
- Masses d'eaux souterraines**
 - Objectif (délai d'atteinte du bon état)
 - 2015
 - 2021
 - 2027
 - Etat 1995-2005
 - Bon état
 - Etat médiocre
 - Captages prioritaires du SDAGE










Masses d'eaux superficielles







Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n° M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux usées des collectivités 4,9 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 1 STEP de plus de 10000 EH	Saint Aubin les Elbeuf		C
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée • 3 zones de collecte	T01		C
Eaux pluviales des collectivités	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • et des eaux de ruissellement des voiries	T01		C
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux	affluents		C, E, P
Industries et artisans 19,4 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et artisanat • dominante chimie • actions collectives par branches artisanales	T01		I
	14	Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles • réduire les apports de substances prioritaires et supprimer les apports de substances prioritaires dangereuses • supprimer les PCB dans les milieux aquatiques			I, C
Réduction des pollutions diffuses agricoles					
Apports de fertilisants et pesticides 3,0 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	affluents		A
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles			A
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones vulnérables des AAC		A, C
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH		A, C, E
Transferts 1,3 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	aires d'alimentation des captages		A
Protection et restauration des milieux					
Rivières	26	Animation, diagnostics, études, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau • cartographier les cours d'eau du lit majeur	T01		C
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces			C, P
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • restaurer les connexions latérales			C, P
Zones humides et littoral 2,2 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • conservation des ZH résiduelles	lit majeur		C, E, A
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • identifier et cartographier les zones humides lit majeur			C, E
	33	Actions spécifiques de protection et de gestion des secteurs littoraux et marins • limiter l'impact des aménagements portuaires et mettre en place des mesures correctrices ou compensatoires	T01		C, E
Gestion quantitative					
Rareté de la ressource	35	Réductions des prélèvements d'eau • limiter l'utilisation industrielle d'eau souterraine (masse d'eau souterraine associée : 3001)	Bordures de Seine		E, I
Connaissance					
Connaissance 1,5 M€*	38	Acquisition de connaissances • organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions	T01		E, C, I
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • rejets, présence dans les milieux...	T01		E, C, I, A
Autres : 0,2 M€ ; Total UH = 33 M€					

Signale des actions contribuant à protéger

-  les captages,
-  les nappes,
-  le littoral ;
-  menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :
E = Etat et ses établissements publics,
C = Collectivités et leurs établissements publics,
I = Industriels & artisans,
A = Agriculteurs, P = Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



L'estuaire aval de la Seine est fortement urbanisé (Le Havre, Honfleur) et industrialisé (Port 2000). La Seine abrite des peuplements piscicoles et benthiques à dominante marine perturbés : ces éléments de qualité biologique doivent être améliorés. La Seine est classée au titre du L432-6 pour la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs.

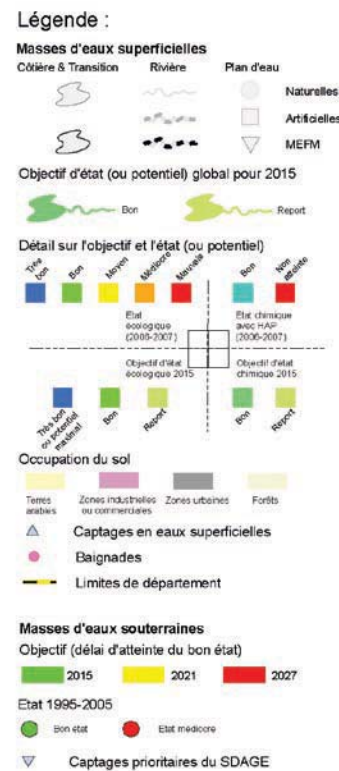
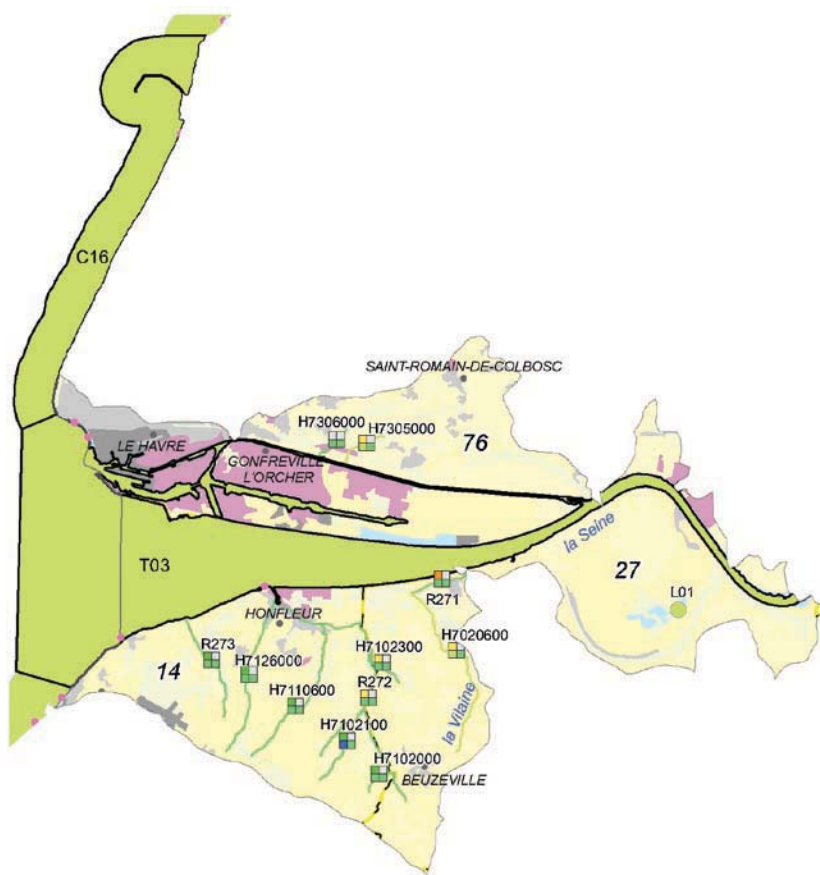
L'estuaire de Seine aval (T03) est classé comme fortement modifié au titre de la navigation et des infrastructures portuaires. La contamination de l'eau par les HAP, les composés du tributylétain et les pesticides compromet l'atteinte du bon état chimique sur cette masse d'eau. Aucun enjeu n'a été identifié comme pouvant faire obstacle à l'atteinte du bon état écologique en 2015 sur **la Vilaine (R271)**, **la Morelle (R272)** et **le ruisseau de Barneville (R273)**.

L'existence de cinq zones protégées au titre de Natura 2000 (Boucles de la Seine aval, estuaire de la Seine, estuaire et

marais de la basse Seine, Marais Vernier et basse vallée de la Risle, Val Eglantier) renforce l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides.

La masse d'eau souterraine 3212 (53% de la surface de l'UH) est en bon état chimique et quantitatif. **Les masses d'eau souterraines 3202** (45% de la surface de l'UH) et **3001 (nappe des alluvions de la Seine)** sont contaminées par les nitrates et les pesticides. Pour atteindre le bon état quantitatif, elles doivent faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource.

La masse d'eau côtière Le Havre-Antifer (C16) est soumise à des blooms de phytoplanctons toxiques et à des proliférations d'algues vertes, et certains compartiments sont mal connus (benthos). Elle est classée comme fortement modifiée en raison des aménagements portuaires. Les eaux de baignade sont de bonne qualité.



Masses d'eaux superficielles
0 3,75 7,5 Km

Masses d'eaux souterraines
0 7,5 Km

Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux usées des collectivités 4,5 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 3 stations d'épuration de moins de 2000 EH	T03		C
	4	Animations, contrôles ou gestion/planification de l'assainissement des EU • définir et mettre en œuvre un profil de vulnérabilité	Plages du Havre et de Sainte-Adresse		
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée	Agglo. havraise		C
Eaux pluviales des collectivités	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités (et des eaux de ruissellement des voiries)	T03		C
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux	affluents		C, E, P
Industries et artisans 34,6 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et artisanat • dominante chimie déchets raffinage • supprimer les PCB dans les milieux aquatiques • maîtriser les pressions polluantes des rejets des substances prioritaires : activités économiques (chantiers navals, carénage, pêche, commerce) et nautiques (plaisance)	T03 Ports du Havre et de Rouen		I
	14	Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles • finir l'inventaire des rejets sur les ports, animer contrats portuaires pour améliorer la gestion environnementale des ports de plaisance, de pêche et de commerce	Port Autonome du Havre		I, C
Réduction des pollutions diffuses agricoles					
Apports de fertilisants et pesticides 13,1 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	affluents		A
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	affluents		A
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones vulnérables des AAC		A, C
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH		A, C, E
Transferts 2,2 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	AAC		A
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières	affluents rive gauche et lit majeur		A, C, P
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • lutte contre l'érosion et les ruissellements par augmentation des capacités d'infiltration et éléments fixes du paysage (notamment autour des bétouilles)	UH sauf affluents rive gauche		A, C, P
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles	UH		A, C, E
Protection et restauration des milieux					
Rivières 0,9 M€*	26	Animation, diagnostics, études, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau • cartographier les cours d'eau du lit majeur	T03		C
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces (notamment les frayères à brochets)	UH		C, P
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • restaurer les connexions latérales			C, P
Zones humides et littoral 28,9 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • conservation des ZH résiduelles	lit majeur		C, E, A
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • identifier et cartographier les zones humides lit majeur			C, E
	33	Actions spécifiques de protection et de gestion des secteurs littoraux et marins : organiser une meilleure gestion des activités littorales pour en limiter les impacts, et protéger les secteurs d'intérêt patrimonial	C16		C, E
Gestion quantitative					
Rareté de la ressource	35	Réductions des prélèvements d'eau • renforcer l'utilisation d'eau industrielle pour soulager la ressource en eau souterraine (masse d'eau souterraine associée : 3001)	Z.I. de Port Jérôme		E, C, I, A
Connaissance					
Connaissance 0,5 M€*	38	Acquisition de connaissances • organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions	UH		E, C, I
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	T03 et R272		E, C, A, I
Autres : 0,7 M€ ; Total UH = 86 M€					

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées

explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics, I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

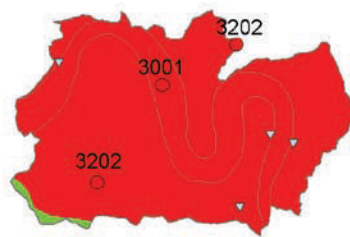
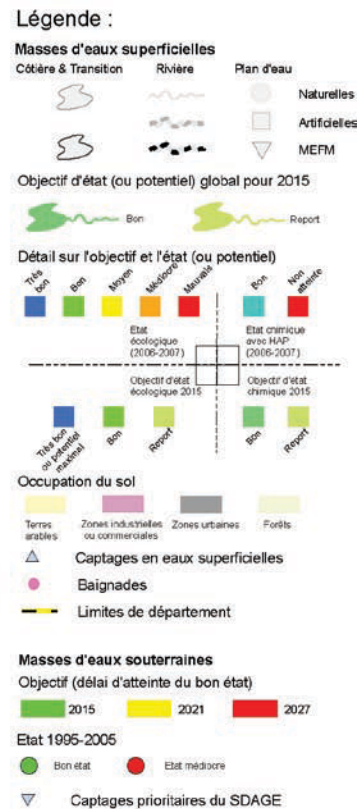
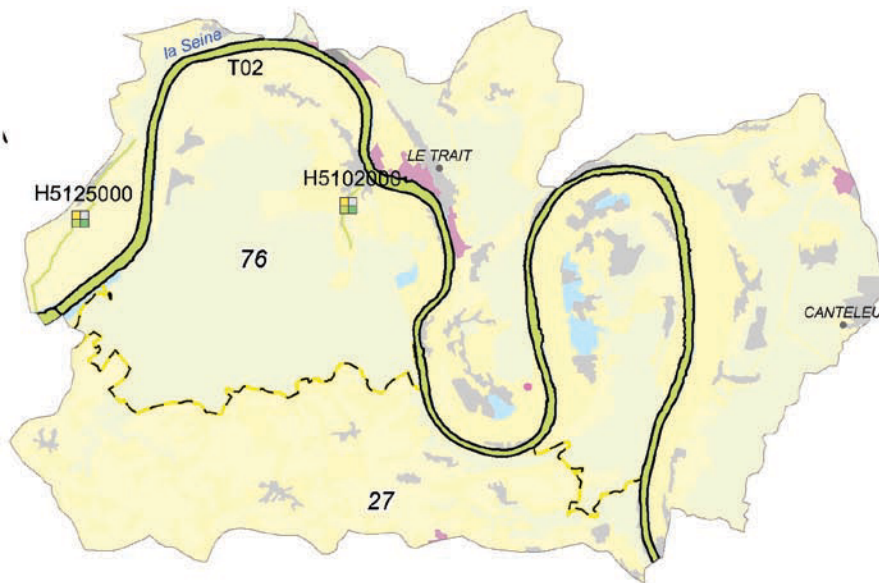


La Seine est ici soumise aux pressions de l'agglomération rouennaise (urbanisation, industries, port) et encore sous l'influence de l'agglomération parisienne. Elle abrite des peuplements piscicoles à dominante mixte perturbés et une diversité benthique non optimale : ces éléments de qualité biologique doivent être améliorés. La Seine est classée au titre du L432-6 pour la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs.

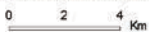
L'estuaire moyen de la Seine (T02) est classé

comme fortement modifié au titre de la navigation. La contamination de l'eau par les HAP, les composés du tributylétain et les pesticides compromet l'atteinte du bon état chimique sur cette masse d'eau

Les masses d'eau souterraines 3202 et 3001 (alluvions de la Seine) sont contaminées par les nitrates - et par les pesticides pour la 3001 - et elles doivent, pour atteindre le bon état quantitatif, faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource.



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n° M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux usées des collectivités 8,6 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 7 stations d'épuration (5 inférieures à 2000 EH, 2 entre 2000 et 10000 EH)	T02	C	
Eaux pluviales des collectivités	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux	affluents	C, E P	●
Industries et artisans 1,5 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • actions collectives par branches artisanales • dominante traitement de surfaces chimie • maîtriser les pressions polluantes des rejets des substances prioritaires par les activités économique (chantiers navals, carénage, pêche, commerce) et nautiques (plaisance)	T02 Port autonome de Rouen	I	●
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain	T02	I, C	
	14	Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles • réduire les apports de substances prioritaires et supprimer les apports de substances prioritaires dangereuses ; Supprimer les PCB dans les milieux aquatiques ; finaliser l'inventaire des rejets sur les ports et animer des contrats portuaires pour améliorer la gestion environnementale des ports de plaisance, de pêche et de commerce	T02 Port autonome de Rouen	I C E	●
Réduction des pollutions diffuses agricoles					
Apports de fertilisants et pesticides 7,9 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	affluents	A	●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	affluents	A	
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones vulnérables des AAC	A C	●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH	A, C E	●
Transferts 2,6 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	AAC	A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières • sur tout le réseau hydraulique dans le lit majeur	affluents rive gauche	A, C P	●
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • lutte contre l'érosion et les ruissellements par augmentation des capacités d'infiltration et éléments fixes du paysage (notamment autour des bétouilles)	UH	A, C P	●
Protection et restauration des milieux					
Rivières	26	Animation, diagnostics, études, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau • cartographier les cours d'eau du lit majeur		C	
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces • restaurer les frayères à brochets (frayères, annexes)	T02	C, P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • restaurer les connexions latérales		C, P	
Zones humides et littoral 5,8 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • conservation des ZH existantes	lit majeur des cours d'eau	C, E A, P	
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • identifier et cartographier les zones humides lit majeur		C, E	
	33	Actions spécifiques de protection et de gestion des secteurs littoraux et marins • limiter l'impact des aménagements portuaires et mettre en place des mesures correctrices ou compensatoires	T02	C, E	
Gestion quantitative					
Rareté de la ressource	35	Réductions des prélèvements d'eau • limiter l'utilisation industrielle d'eau souterraine (masse d'eau souterraine associée : 3001)	bords de la Seine	E, C I, A	
Connaissance					
Connaissance 0,1 M€*	38	Acquisition de connaissances • organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions	T02	C E, I	
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	Seine	E C, I	●
Autres 0,7 M€ ; Total UH = 27 M€					

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :
E=Etat et ses établissements publics,
C=Collectivités et leurs établissements publics,
I= Industriels & artisans,
A=Agriculteurs,
P=Propriétaires

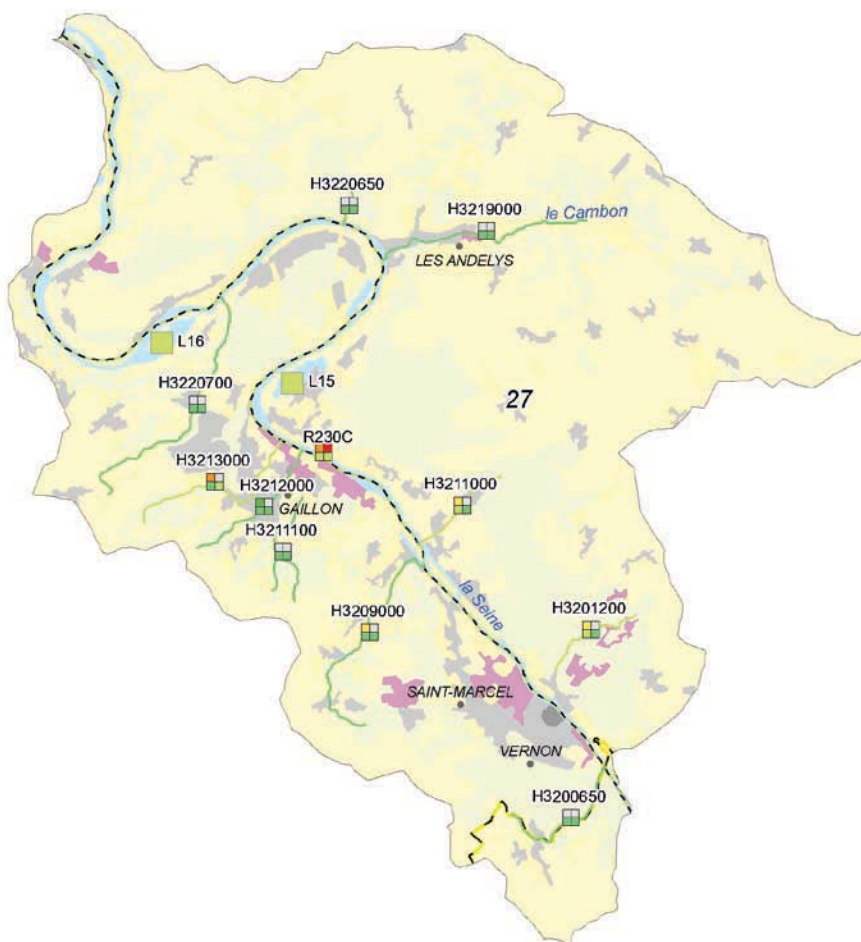
* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



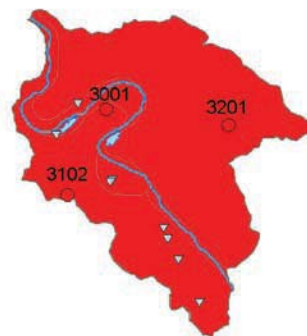
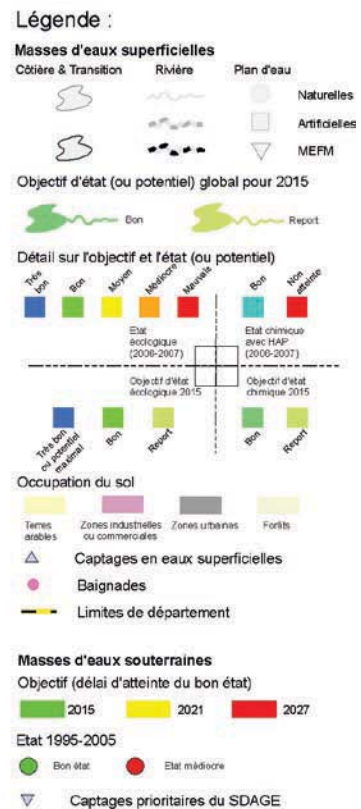
Cette unité hydrographique est sous influence directe de l'agglomération parisienne. La Seine est classée au titre du L432-6 pour la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs.

La Seine entre l'Épte et l'Andelle (**R230C**) est classée comme fortement modifiée au titre de la navigation. La pollution de l'eau par les HAP compromet l'atteinte du bon état chimique sur cette masse d'eau.

Les masses d'eau souterraines 3201 (72% de la surface de l'UH), **3102** (28% de la surface) et **3001 (nappe des alluvions de La Seine)** sont contaminées par les nitrates et les pesticides. De plus, pour atteindre le bon état quantitatif, la **3001** doit faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource.



Masses d'eaux superficielles
0 2.5 5 Km



Masses d'eaux souterraines
0 8 Km

Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n° M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D		
Réduction des pollutions ponctuelles							
Eaux usées des collectivités 9,9 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 8 stations d'épuration	UH		C		
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée			C		
Eaux pluviales des collectivités	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • et des eaux de ruissellement des voiries			C E	●	
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux			C, E P	●	
Industries et artisanats 3,8 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'indust et artisanat • actions collectives par branches artisanales • dominante chimie			I	●	
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain			I, C	●	
	14	Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles • réduire les apports de substances prioritaires et supprimer les apports de substances prioritaires dangereuses • supprimer les PCB dans les milieux aquatiques			I, C E	●	
Réduction des pollutions diffuses agricoles							
Apports de fertilisants et pesticides 7,5 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles		affluents		A	●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles				A	
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones vulnérables des AAC		A C	●	
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH		A, C E	●	
Transferts 4,1 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	Aires d'alimentation des captages		A		
Protection et restauration des milieux							
Rivières	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • restaurer la continuité transversale	R230B		C, P		
Zones humides et littoral 5,2 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • conservation des ZH existantes	lit majeur des cours d'eau		C, E A, P		
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • identifier et cartographier les zones humides lit majeur			C, E		
Gestion quantitative							
Rareté de la ressource	35	Réductions des prélèvements d'eau • sur les petits cours d'eau et en amont des bassins versants	UH		E, C I, A		
Connaissance							
Connaissance	38	Acquisition de connaissances • mieux organiser la surveillance des milieux et suivi des actions	UH		C E, I		
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • rejets, présence dans les milieux...	Seine		E C, I	●	
Autres 0.3 M€ : Total UH = 31 M€							

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :
E = Etat et ses établissements publics,
C = Collectivités et leurs établissements publics,
I = Industriels & artisans,
A = Agriculteurs,
P = Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



Cette unité hydrographique est occupée majoritairement par l'agriculture (polyculture élevage et cultures industrielles), et présente un aléa érosion fort à très fort sur près de la moitié du territoire.

Sur la Valmont (R171) les enjeux suivants font aujourd'hui obstacle à l'atteinte du bon état écologique : morphologie (aval urbanisé et artificialisé au niveau du port de Fécamp, gravières, ouvrages transverses et piscicultures) ; ruissellements et érosion ; pollutions diffuses et pollutions ponctuelles. La Valmont est classée au titre du L432-6 pour la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs. L'état chimique de la Valmont est dégradé du fait d'une contamination des eaux par les HAP.

La masse d'eau souterraine 3203 est en équilibre

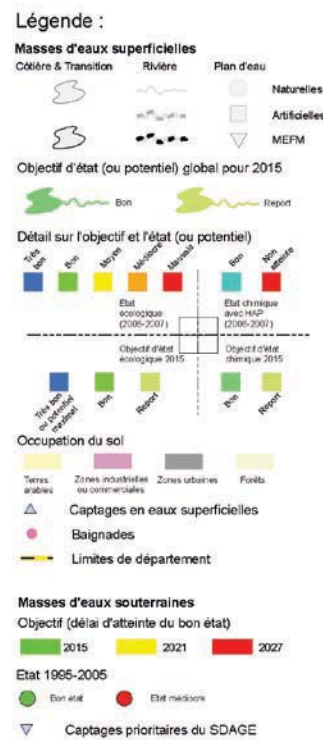
du point de vue quantitatif mais elle est contaminée par les nitrates. On observe également de nombreux phénomènes turbides aux captages.

On observe des blooms de phytoplanctons toxiques et la prolifération d'algues vertes sur **la masse d'eau côtière Pays de Caux Sud (C17)** et certains compartiments sont mal connus (benthos). Il existe par ailleurs des secteurs de fort intérêt et donc à enjeux patrimoniaux (platier à laminaire). Les eaux de baignade sont globalement de qualité bonne (Veulette) ou moyenne et celle-ci reste fragile par temps de pluie.

L'existence d'une zone protégée au titre de Natura 2000 (le littoral cauchois) renforce l'enjeu de préservation des milieux humides sur le trait de côte.



Masses d'eaux superficielles
0 2 4 Km



Masses d'eaux souterraines
0 8 Km

Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D	
Réduction des pollutions ponctuelles						
Eaux usées des collectivités 6,1 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 3 stations d'épuration > 2000EH (dont une > 10 000 EH) • réduire les rejets microbiologiques (4 plages fragiles par temps de pluie)	• UH • C17	■	C	
	4	Animation, contrôles ou gestion / planification de l'assainissement des eaux usées • définir et mettre en œuvre un profil de vulnérabilité (plages de Fécamp, Saint-Pierre-en-Port, Sassetot-le-M., Saint-Martin-aux-Buneaux, Veulettes /Mer)	C17	■		
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée • 2 zones de collecte	UH		C	
Eaux pluviales des collectivités	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités (et des eaux de ruissellement des voiries)	Fécamp	■	C,E ●	
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux	UH	■	C,E P ●	
Industries et artisans 0,6 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • actions collectives par branches artisanales ; dominante agroalimentaire	R171		I, C	
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain			I, C ●	
	14	Animation, diagnostic, suivi, connaissance des pollutions industrielles • réduire les apports de substances prioritaires et supprimer les apports de substances prioritaires dangereuses			I, C E ●	
Elevages 1,0 M€*	15	Amélioration de la collecte et de la gestion des effluents d'élevage • réduire les rejets des piscicultures	R171		I	
Réduction des pollutions diffuses agricoles						
Apports de fertilisants et pesticides 8,1 M€*	16 18	Réduction des apports en pesticides et fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	■	A ●	
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière...	zones vulnérables des AAC	■	A C ●	
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles		■	A,C E ●	
Transferts 4,9 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	UH	■	A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières			A,C P ●	
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • lutte contre l'érosion et les ruissellements par augmentation des capacités d'infiltration et éléments fixes du paysage (notamment autour des bétouilles)			■	A,C P ●
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles			■	A,C E ●
Protection et restauration des milieux						
Rivières 0,6 M€*	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces	R171		C, P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • notamment aménager l'embouchure	Valmont		C, P	
	29	Diagnostic, contrôle, limitation et/ou réaménagement des extractions de granulats : Ne pas exploiter les granulats alluvionnaires	lit majeur des rivières côtières		C E, I	
Zones humides et littoral 1,3 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • conservation des ZH existantes	lit majeur des cours d'eau		C,E A	
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • identifier et cartographier les zones humides du lit majeur			C E	
	33	Actions spécifiques de protection et de gestion des secteurs littoraux et marins : organiser une meilleure gestion des activités littorales pour en limiter les impacts, et protéger les secteurs d'intérêt patrimonial	C17	■	C E	
Connaissance						
Connaissance 0,1 M€*	38	Acquisition de connaissances • améliorer la connaissance du littoral (compartiments morphologiques et biologiques du bon état) • organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions	- C17 - UH	■	I, C E	
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	UH		A, I C,E ●	
Gouvernance	40	Actions territoriales • maîtriser le développement urbain sur le périmètre du champ captant d'Yport	Champ captant d'Yport	■	C	
Total UH = 23 M€						

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées

explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics, I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



Cette unité hydrographique est occupée sur près des deux tiers de sa surface par une agriculture principalement de type grandes cultures céréalières.

Les enjeux suivants empêchent l'atteinte du bon état écologique sur **la Vesgre aval (R257)** : pollutions diffuses et pollutions ponctuelles (matières organiques et oxydables, matières azotées, matières phosphorées). La Vesgre aval (R257) est en bon état chimique. Sur **la Vesgre amont (R355)**, les enjeux faisant

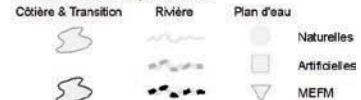
obstacle au bon état écologique sont liés à la morphologie (cultures dans le lit majeur, ouvrages), aux pollutions diffuses et aux pollutions ponctuelles.

Les masses d'eau souterraines 3102 (49% de la surface de l'UH) et 3211 (51% de la surface de l'UH) sont contaminées par les nitrates et les pesticides. Pour atteindre le bon état quantitatif, **la masse d'eau 3211** doit également faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion de la ressource.



Légende :

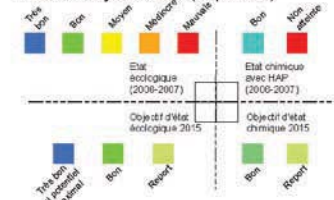
Masses d'eaux superficielles



Objectif d'état (ou potentiel) global pour 2015



Détail sur l'objectif et l'état (ou potentiel)



Occupation du sol



Masses d'eaux souterraines

Objectif (délai d'atteinte du bon état)



Etat 1995-2005



Captages prioritaires du SDAGE



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D	
Réduction des pollutions ponctuelles						
Eaux usées des collectivités 8,8 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 9 stations d'épuration	UH		C	
Eaux pluviales des collectivités	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux			C, E P	●
Industries et artisans	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • dominante chimie			I	●
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain			I, C	●
Réduction des pollutions diffuses agricoles						
Apports de fertilisants et pesticides 3,0 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH		A	●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles			A	
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones AAC les plus vulnérables		A C	●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH		A, C E	●
Transferts 3,7 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	Aires d'alimentation des captages		A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières	UH		A, C P	●
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • aménagement des émissaires de drains, enherbement des fossés collecteurs pour réduire l'impact des drainages	R355		A, C P	●
Protection et restauration des milieux						
Rivières 1,1 M€*	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces	UH		C, P	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau			C, P	
Zones humides et littoral 1,7 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • conservation des ZH existantes	lit majeur des cours d'eau		C, E A	
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • identifier et cartographier les zones humides du lit majeur			C, E	
Connaissance						
Connaissance	38	Acquisition de connaissances • organiser la surveillance des milieux et le suivi des actions	UH		E, C, I	
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction (rejets, présence dans les milieux...)	Vesgre aval (R257)		A, E C, I	●
Gouvernance						
Gouvernance	40	Actions territoriales • faire évoluer la maîtrise d'ouvrage sur les milieux aquatiques	UH		C, E	
Autres 0,1 M€ ; Total UH = 19 M€						

Signale des actions contribuant à protéger les captages, les nappes, le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



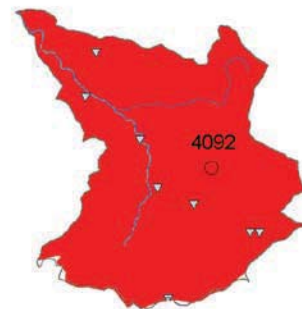
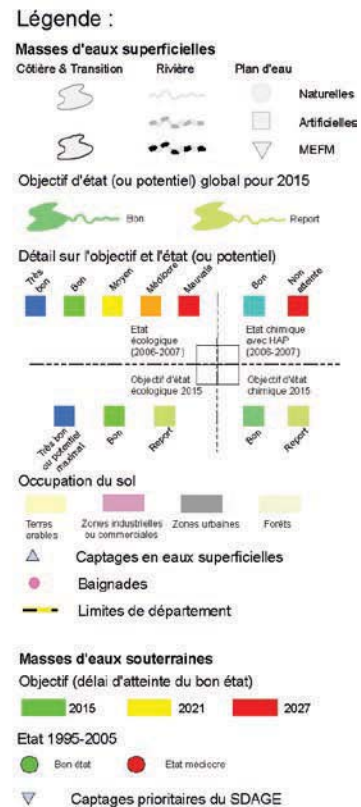
Cette unité hydrographique est occupée largement par l'agriculture (principalement grandes cultures céréalières, avec seulement 1% de la SAU toujours en herbe).

Sur **la Voise (R244)**, l'atteinte du bon état écologique est compromise du fait des enjeux suivants : morphologie (rivière canalisée, travaux de curage, ouvrages transverses), pollutions diffuses et pollutions ponctuelles (matières organiques et oxydables, matières azotées, matières phosphorées). Sur **la Rémarde (R245)**, les enjeux sont liés à la morphologie (ouvrages transverses, remblaiements en zones humides)

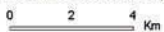
et aux pollutions diffuses. L'état chimique de la Voise (R244) est dégradé du fait d'une contamination des eaux par les HAP.

L'existence d'une zone protégée au titre de Natura 2000 (la vallée d'Eure de Maintenon à Anet et les vallons affluents) renforce l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides de la vallée de la Voise.

La masse d'eau souterraine 4092 est contaminée par les nitrates et les pesticides. Elle fait déjà l'objet d'une gestion quantitative.



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	n° M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
Réduction des pollutions ponctuelles					
Eaux usées des collectivités 7,1 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 9 stations d'épuration (6 inférieures à 2 000 EH, 3 inférieures à 10 000 EH)	UH		C
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée • 2 zones de collecte (Auneau et Maintenon)	R244		C
Eaux pluviales des collectivités	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux	UH		C, E, P ●
Industries et artisanats 0,3 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • dominante chimie - traitement de surface	UH		I ●
Réduction des pollutions diffuses agricoles					
Apports de fertilisants et pesticides 6,4 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH		A ●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles			A
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones vulnérables des AAC		A, C ●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH		A, C, E ●
Transferts 5,9 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	Aires d'alimentation des captages		A
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières	UH		A, C, P ●
Protection et restauration des milieux					
Rivières 0,8 M€*	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces	UH		C, P
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau			C, P
Zones humides et littoral 1,3 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • conservation des ZH existantes	lit majeur des cours d'eau		C, E, A
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • identifier et cartographier les zones humides du lit majeur			C, E
Connaissance					
Connaissance	38	Acquisition de connaissances • organiser la surveillance des milieux et suivi des actions	UH		E, C, I
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R244		A, I, C, E ●
Total UH = 22 M€					

Signale des actions contribuant à protéger les captages, les nappes, le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



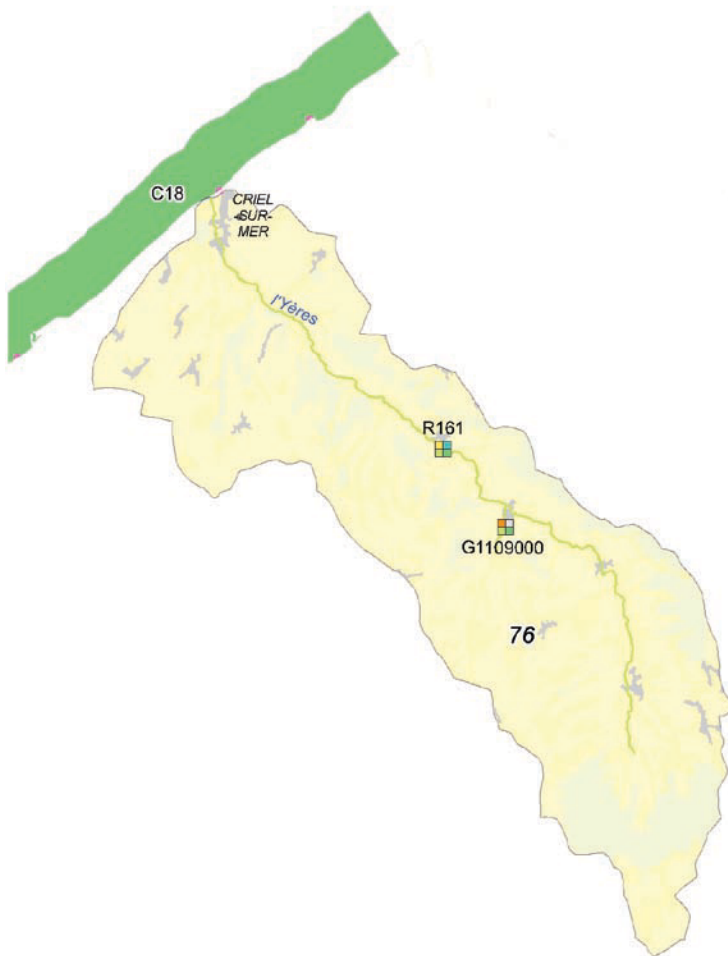
Ce bassin versant, occupé en grande partie par une agriculture principalement de type polyculture-élevage, est soumis à un aléa érosion fort à très fort sur près de la moitié du territoire. L'Yères est classée au titre du L432-6 pour la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs.

L'atteinte du bon état écologique est compromise sur l'Yères (R161) du fait d'altérations morphologiques : ouvrages, dont pisciculture à l'aval. La qualité des eaux de l'Yères est bonne au regard des 41 substances prioritaires de l'état chimique.

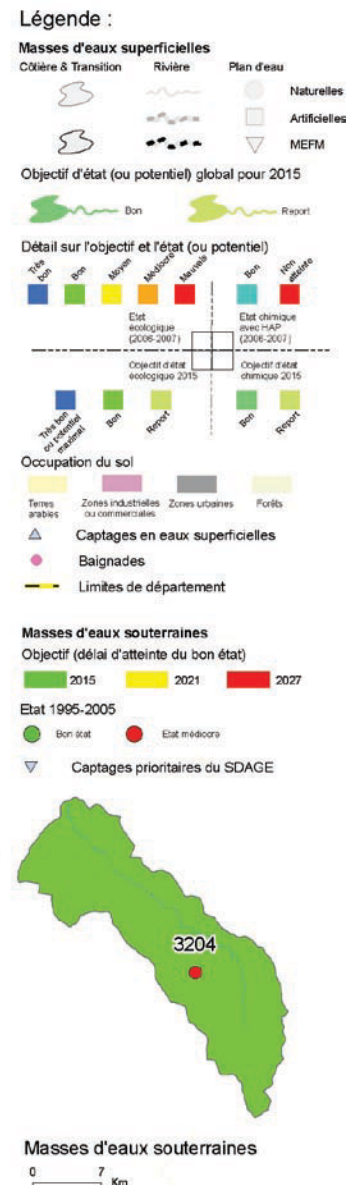
La masse d'eau souterraine 3204 ne présente aucun risque de non atteinte du bon état chimique, ni du bon état quantitatif.

La masse d'eau côtière Pays de Caux Nord (C18) est soumise à des blooms de phytoplanctons toxiques et à des proliférations d'algues vertes, et certains compartiments sont mal connus (benthos). Les eaux de baignade sont de qualité moyenne, elles restent fragiles par temps de pluie et soumises à l'influence des apports des fleuves côtiers.

L'existence de deux zones protégées au titre de Natura 2000 (la vallée de l'Yères et le littoral cauchois) renforce l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides de la vallée et de la côte.



Masses d'eaux superficielles
0 2.5 5 Km



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D	
Réduction des pollutions ponctuelles						
Eaux usées des collectivités 3,3 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • 3 stations d'épuration • réduire les rejets microbiologiques, améliorer la qualité sanitaire des eaux de baignade	UH C18	■	C	●
	4	Animation, contrôles ou gestion / planification de l'assainissement des eaux usées • définir et mettre en œuvre un profil de vulnérabilité	Moulière et plages de Criel	■	C	
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement d'eau usée • 1 zone de collecte	UH		C	
Eaux pluviales des collectivités	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers • zones urbaines et péri-urbaines, voiries et réseaux	UH	■	C, E P	●
Industries et artisanats 0,5 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • branche dominante agroalimentaire	UH		I	
Elevages 0,7 M€*	15	Amélioration de la collecte et de la gestion des effluents d'élevage • réduire les rejets des piscicultures	R161		I	
Réduction des pollutions diffuses agricoles						
Apports de fertilisants et pesticides 6,7 M€*	16	Réduction des apports en pesticides par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH	■	A	●
	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles		■	A	
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,...	zones AAC les plus vulnérables	▲	A C	●
	20	Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles	UH	■	A, C E	●
Transferts 2,6 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	UH	■	A	
	22	Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières			A, C P	●
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • Lutte contre l'érosion et les ruissellements par augmentation des capacités d'infiltration et éléments fixes du paysage (notamment autour des bétouilles)		■	A, C P	●
	24	Diagnostic, animation, suivi concernant le ruissellement et l'érosion des sols agricoles		■	A, C E	●
Protection et restauration des milieux						
Rivières 1,7 M€*	25	Travaux de renaturation / restauration / entretien de cours d'eau • réstaurer l'Yères	Yères		C, E	
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau			C, P	
	29	Diagnostic, contrôle, limitation et/ou réaménagement des extractions de granulats • ne pas exploiter les granulats alluvionnaires	lit majeur des rivières côtières		C E, I	
Zones humides et littoral 6,0 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • conservation des ZH existantes	lit majeur des cours d'eau		C, E A	
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • identifier et cartographier les zones humides lit majeur			C, E	
	33	Actions spécifiques de protection et de gestion des secteurs littoraux et marins • organiser une meilleure gestion des activités littorales pour en limiter les impacts, et protéger les secteurs d'intérêt patrimonial.	C18	■	C E	
Gestion quantitative						
Rareté de la ressource	34	Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau • rechercher une gestion équilibrée entre les prélèvements pour l'eau potable et les besoins des milieux (ME souterraine associée 3204)	R161		E, C I, A	
Connaissance						
Connaissance	38	Acquisition de connaissances • améliorer la connaissance du littoral (compartiments morphologiques et biologiques du bon état) • organiser la surveillance des milieux et suivi des actions	- C18 - UH	■	I C E	
	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	UH			●
Total UH = 22 M€						

Signale des actions contribuant à protéger

- ▲ les captages,
- les nappes,
- le littoral;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :
E=Etat et ses établissements publics,
C=Collectivités et leurs établissements publics,
I= Industriels & artisans,
A=Agriculteurs,
P=Propriétaires

* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)